



**L'école laïque
à la fête**

rapport de Péretti 1 :

la formation

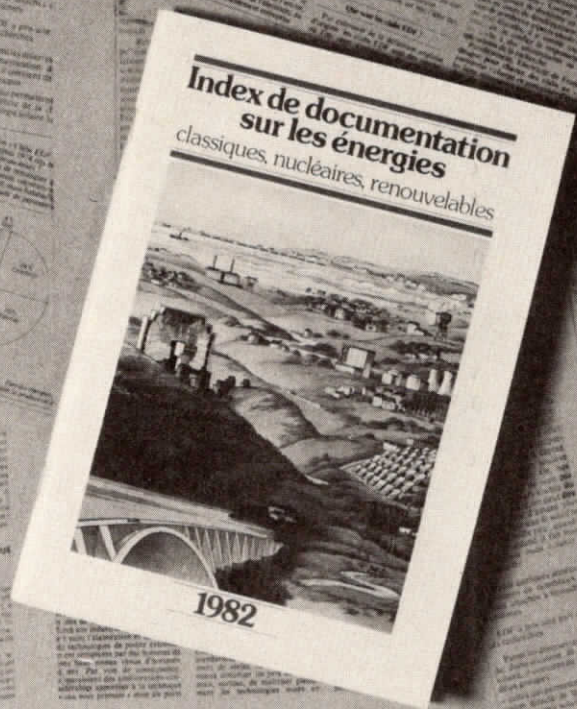
des maîtres

13 mai 1982 ■ n° 491 ■ 8 F

L'ÉDUCATION
hebdo

ISSN 0013-1425

On a beaucoup écrit sur l'énergie.



Un grand nombre d'informations se trouvent ici, classées et répertoriées.

L'édition 1982 de *L'Index de documentation sur les énergies* est sortie.

Il s'agit d'un répertoire analytique des textes importants (documents, brochures, articles) parus sur l'énergie... ou plutôt sur les énergies.

Elles y figurent toutes. Les énergies classiques : charbon, pétrole, gaz ; les énergies renouvelables : hydraulique, biomasse, soleil, vent... Sans oublier la géothermie et, bien sûr, le nucléaire.

Caractéristiques, besoins, ressources, possibilités actuelles et futures, plus de 300 documents sont présentés. Le contenu de chacun est indiqué en

quelques lignes. Les plus accessibles sont signalés par un sigle "grand public".

Mais l'énergie, ça bouge ! C'est pourquoi, chaque année, *l'Index* est enrichi et mis à jour.

Conçu pour aider tous ceux qui veulent comprendre l'un des problèmes majeurs de notre époque, ce guide leur permet de repérer rapidement les éléments les plus utiles à leur réflexion et leur donne toutes précisions pour se les procurer facilement et gratuitement.

Scodel conseil

ELECTRICITE DE FRANCE
Division Information et Communication.

GRATUIT ! Veuillez m'envoyer rapidement votre *Index de documentation sur les énergies* (à remplir au stylo à bille).

Nom _____
 Adresse _____
 Ville _____
 Code Postal _____
 A retourner à A.F.I.D. -
 BP 8209 75421 Paris
 Cedex 09

EDUCATION 82-2

n° 491/13 mai 1982

hebdomadaire

- 2 convaincre, par Maurice Guillot
- 2 une nouvelle laïcité, par Nicole Gauthier
- 6 Edwige et les jeunes, par Michaëla Bobasch

- 19 réponses, par René Guy
- 19 au J.O.
- 21 au B.O.
- 21 agenda

éducations

- 7 pour un réseau de formation, extraits du rapport de Péretti
- 11 la forêt aux histoires, par Michaëla Bobasch
- 13 vous avez la parole: fonction du psychologue scolaire, par Jean-Christophe Janin et Lucienne Manes-sier

expressions

- 24 renouveau du cinéma policier, par Etienne Fuzellier
- 27 lectures buissonnières, par Jacques Chevallier, Pierre Ferran, Pierre-Bernard Marquet

à votre service

- 15 protection du corps, santé de l'esprit
- 16 pédagogie quotidienne: préparer la réception d'une émission, par Chantal Mettoudi
- 17 documentation: cette nature dénaturée, par Pierre Ferran et François Mariet

réflexions

- 29 ces étranges poupées venues d'ailleurs..., par Jacques Erwan

34 mots croisés - échecs

photos - couverture, p. 3, 4 et 9: Pascal Lebrun; p. 11 et 12: J.-G. Lajudie; p. 29, 30, 31, 32, 33: Rénald Destrez.

'éducation

**fondée en 1945
par Gustave Monod et Louis Cros**

Hebdomadaire publié par « L'éducation », association sans but lucratif qui réunit les fondateurs — l'Association d'étude pour l'expansion de la recherche scientifique, Education et Echanges, le Comité de liaison pour l'éducation nouvelle — et les auteurs et lecteurs adhérant à titre individuel.

direction

directeur : André Lichnerowicz ; administrateur délégué : Léon Silveréano.

rédaction

rédacteur en chef : Maurice Guillot ; rédacteur en chef adjoint : Jean-Pierre Vélis ; conseiller pédagogique : Louis Porcher ; secrétariat de rédaction-maquette : Suzanne Adélis, Michel Bonnemayre ; informations : Michaëla Bobasch, Nicole Gauthier, René Guy ; documentation : Pierre Ferran, chef de rubrique - Bernard Blot, Christian Cousin, Claudine Dannequin, William Grossin, Yves Guyot, François

Mariet, Claire Méral, Claude Moreau, Jerry Pocztar - Marie-Claude Krausz (agenda) ; lettres, arts, spectacles : Bernard Blanc, Jacques Chevallier, Jacques Erwan, Etienne Fuzellier, Hubert Haddad, Raymond Laubreaux, Pierre-Bernard Marquet, Georges Rouveyre ; correspondants : Elisabeth de Blasi, André Caudron, Odile Cimetiére, Yves Mary, Pierre Rappo, Jean-Jacques Schaettel, Gérard Sénéca ; dessinateur : François Castan.

Gracia, Lucien Geminard, Michel Gevrey, Colette Magnier, Georges Petit, Raymond Toraille, Yvette Servin.

publicité - développement

Martine Gadas, Francisca Sol.

conseil d'administration de l'association éditrice

bureau : André Lichnerowicz, président ; Georges Belbein et Léon Silveréano, secrétaires généraux ; Yves Malécot, trésorier ; Robert Mandra, Robert Mélet, Philippe Vianay.

membres : Lazarine Bergeret, Jean-Louis Crémieux-Brilhac, Hélène Beyhaut, Anne-Marie Franchi, Emile

rédaction, publicité, annonces

2, rue Chauveau-Lagarde - 75008 Paris
Tél. : 266-69-20/21/67

abonnements

215, boulevard MacDonald - 75019 Paris
Tél. : 508-24-26

le numéro : 8 F ; numéro spécial : 10 F
abonnement annuel : France 160 F ; étranger 200 F (CCP 31-680-34 La Source).

Pour tout changement d'adresse, joindre une bande d'expédition et 3,20 F en timbres

convaincre

La fête du centenaire des lois laïques, au Bourget, aura répondu à un certain nombre de questions, clarifié les positions et apporté de nouveaux contenus au mot laïcité. Ce rassemblement a prouvé par son ampleur, s'il en était besoin, que la France laïque pouvait se mobiliser sur son école et que ce que d'aucuns appellent « la guerre scolaire » n'est pas, comme on a encore voulu le faire croire récemment, ravivé par le pouvoir actuel. Faites la fête et pas la guerre, aurait pu être la morale du 9 mai. Mais le pouvoir socialiste, sur la promesse de François Mitterrand pour la réalisation de ce grand service public, unifié et laïque de l'Education, tient à donner aujourd'hui un nouveau visage à la laïcité. Le siècle écoulé, avec son cortège d'épreuves et de difficultés pour que s'impose l'idée d'une école laïque, a dû parfois dans ses dures batailles faire resurgir, exacerbés, ses premiers principes. Ils se sont ancrés comme traditions dans les esprits avec aussi parfois — pourquoi ne pas le reconnaître ? — ces extrémismes que sont sectarisme et anticléricalisme, parce que, aux moments critiques de son histoire, la laïcité n'aurait pu se faire sans eux. Il y a aujourd'hui, avec l'école promise, un nouveau concept de la laïcité qui s'instaure : au Bourget, Michel Bouchareissas, secrétaire général du CNAL, Alain Savary ou Pierre Mauroy, ont tous souligné cette nouvelle définition. Une laïcité qui inclut tolérance, droit à la différence, pluralisme et, bien entendu, cette garantie première qu'est la liberté de conscience. Le leitmotiv du Bourget était là-dessus sans ambiguïté : Laïcité-Liberté.

Après les interventions ministérielles, la position du gouvernement apparaît clairement arrêtée. « *Négociation et non décision unilatérale* », « *Convaincre et non contraindre* » a dit Alain Savary, « *Rien désormais dans ce pays ne se fera sans concertation. C'est le sens même des victoires de la gauche en 1981* », a renchéri Pierre Mauroy. Nous voilà donc prévenus et, par tout ce qui s'est dit, à n'en pas douter ce sera une attitude inébranlable.

Elle ne sera pas du goût de tout le monde — les irréductibles se sont fait entendre au Bourget — mais par là même elle désarme l'opposition. Il a trop été question de la reconnaissance des diversités culturelles et linguistiques, des minorités tout court, pour que cette nouvelle laïcité n'engendre pas l'école de la différence.

Maurice Guillot

Le dimanche 9 mai, le CNAL
(Comité national
d'action laïque)
fêtait au Bourget
les cent ans
de l'école publique.
Une journée bien chargée
pour tous ceux
qui avaient décidé
de commémorer
ce centenaire,
un an après
l'arrivée au pouvoir
d'un nouveau gouvernement
qui s'est proposé
de mettre en place
« un grand service public,
unifié et laïque
de l'Education nationale ».

une

SI l'on doit mesurer le succès d'une manifestation au nombre de participants, celle-là fut une réussite. Qu'on le veuille ou non, cette journée du 9 mai, qui était avant tout une commémoration du centenaire des lois laïques et de la fondation de l'école républicaine, est aussi une bataille de chiffres : l'importance de la manifestation de la porte de Pantin en faveur de l'école privée servait manifestement de référence et, dès le début de la journée, il s'agissait de savoir si la barre des cent vingt mille participants serait dépassée. Selon les organisateurs, trois cent mille personnes ont répondu à l'appel du CNAL (Comité national d'action laïque,



Alain Savary, Pierre Mauroy
et Jacques Pommatou



nouvelle laïcité

regroupant cinq organisations : FEN, SNI-PEGC, Ligue de l'enseignement, FCPE et DDEN). Même s'il était un peu inférieur, le chiffre reste impressionnant, puisque beaucoup ont dû écouter les discours officiels dehors, sous la pluie, n'ayant pu trouver de place dans le hall pourtant immense où ils avaient lieu ; par ailleurs l'autoroute du Nord est restée longtemps embouteillée aux approches de la fête, et il fallait bien patienter une heure avant de pouvoir accéder aux restaurants.

Quatre pôles différents attiraient les participants de ce rassemblement : la scène centrale où se sont produits, au cours de la journée,

des chanteurs et des groupes, un autre lieu de spectacle dont le bâtiment avait été déguisé en un énorme gâteau-anniversaire avec cent bougies, le bâtiment des sports, enfin les innombrables stands : les organisations proches du CNAL y présentaient leurs productions, les ministères de l'Éducation nationale et des PTT essayaient de familiariser les curieux avec l'usage des micro-ordinateurs et les CDAL (Comités départementaux d'action laïque) animaient l'ensemble de la fête avec expositions et danses. On pouvait s'intéresser successivement au statut particulier de l'Alsace-Moselle, à la disparition du service public en

Vendée au profit de l'école privée où sont scolarisés 57 % des enfants entre six et seize ans, à la reconstitution des salles de classe de 1880, etc. Enfin, pour participer au financement de la fête — dont le coût total est évalué à trois millions —, on pouvait acheter des tee-shirts « liberté-laïcité 1882-1982 », des bouteilles de la cuvée spéciale du Centenaire de l'école laïque proposée par le CDAL de l'Aude, des disques regroupant des chansons retraçant ces cents ans d'histoire, des affiches et des estampes illustrant ce même centenaire, des timbres-poste à l'effigie de Jules Ferry, etc. La foule était constituée de nombreux enseignants, mais aussi de

parents, venus là en famille, principalement de province par cars ou trains spéciaux. Le Parc des expositions du Bourget s'était transformé, pour la circonstance, en lieu d'accueil pour une gigantesque « Fête des écoles », un peu à l'image de celles qui ont lieu, traditionnellement, chaque année dans les cantons scolaires, les préoccupations pédagogiques et laïques faisant bon ménage avec les spectacles, le vin d'Alsace et le crottin de Chavignol.

Mais il y a eu aussi l'heure des choses sérieuses, qui a mobilisé la quasi totale attention de tous ceux qui étaient au Bourget : les discours, à partir de 16 heures, ont ramené les participants à ce qui était en fait l'ordre du jour de ce

rassemblement, la laïcité. C'est sans doute là que l'unité de ce qu'on a pu appeler « la messe laïque » a été perturbée car les participants, fidèles pour beaucoup à une « ligne dure » héritée principalement de l'histoire (soit par sensibilité personnelle ou par parti pris politique, comme les militants, venus en force, du PCI — Parti communiste internationaliste, trotskyste —) ont pu être déroutés, quand ce n'est pas très ouvertement agacés, par la tonalité des discours puisque les orateurs se sont efforcés de donner une nouvelle définition de la laïcité, qu'il s'agisse de Michel Bouchareussas, secrétaire général du CNAL, ou de Pierre Mauroy, Premier ministre.

Michel Bouchareussas d'abord, dans un discours mesuré, a appelé la paix scolaire en précisant : « Il faut choisir : ou bien le caractère propre, ou bien le financement par l'Etat », rappelant au passage quels dangers pouvait entraîner le maintien des deux : « Pourquoi, en effet, la communauté juive (pour laquelle c'est déjà le cas), pourquoi les protestants, pourquoi les musulmans (deuxième religion pratiquée en France), pourquoi les libre-penseurs, pourquoi les marxistes, pourquoi les sectes les plus diverses, se verraient-ils refuser demain le bénéfice des dispositions accordées aux catholiques dans ce pays ? Pourquoi, en effet, les corporations, les lobbies divers ayant pignon sur rue,

la mémoire d'Auteuil

L'école normale d'Auteuil a trouvé une manière originale de commémorer, en même temps que son propre anniversaire, le centenaire de l'Ecole publique : elle publie ses mémoires ! Elle a en effet ouvert ses archives à six jeunes professeurs de philosophie. Le résultat est une brochure de 108 pages, intitulée **La mémoire d'Auteuil** (1) A travers la vie quotidienne du normalien du début du siècle, le lecteur découvrira les origines de l'institution, son histoire, ses pratiques.

On y apprend que le normalien des années 1920 est travailleur et indiscipliné. Il est vrai que l'emploi du temps était chargé (levés à 5 h 30 et couchés à 21 heures, les élèves-maîtres travaillaient près de cinquante heures par semaine), et le règlement draconien, l'extrême précision des consignes et la surveillance constante étant les deux règles fondamentales de la vie à l'EN. On allait même jusqu'à délimiter le temps de chacune des sorties en fonction de la durée des déplacements, et à interdire certaines lectures. Il fallait protéger à tout prix le normalien de l'influence pernicieuse du dehors. D'où le choix d'Auteuil, à l'époque un village éloigné du centre de Paris.

La personnalité du directeur — omniscient, omnipotent et omniprésent — était essentielle car, selon la formule de Victor Cousin, « autant vaut le directeur, autant vaut l'école normale elle-même ». Quant aux enseignants, ils représentaient peut-être, selon l'expression de Marc Villin, « le charme désuet de la pédagogie officielle que le normalien s'efforce d'oublier au sortir du Conservatoire pédagogique », mais certains tentaient d'innover. C'est ainsi qu'en 1888, « le professeur de morale Mabileau entreprit de laisser les élèves travailler par petits groupes en bibliothèque. Mais l'expérience ne dura pas car elle parut d'une

pratique difficile et dangereuse ». Peu à peu, avec la montée du syndicalisme, la contestation gagne les élèves. En 1927, c'est toute une promotion qui en est atteinte. Pourtant, la critique sera toujours empreinte d'un certain attachement à l'EN.

Que reste-t-il actuellement de cet « esprit EN » ? Ce fut le thème d'un débat qui a réuni à Auteuil, le 28 avril, des représentants d'hier et d'aujourd'hui de cette école. Après la coupure de 1969 qui a instauré un concours au niveau du baccalauréat, le profil des normaliens n'est plus le même. D'origine modeste, ceux d'autrefois entraient dans une cité idéale, — l'école normale —, d'où ils sortaient pour devenir citoyens ; ceux d'aujourd'hui sont déjà citoyens sur le plan légal. Auparavant l'entrée à l'EN était vécue comme une promotion sociale ; maintenant, ce serait plutôt l'effet inverse ainsi que le remarquait une élève-maîtresse : « Pour certains, c'est la seule porte ouverte à cause du chômage. »

En quoi la réflexion sur le passé peut-elle aider à la transformation du temps présent ? Selon les participants, le malaise actuel vient de ce que l'on ne sait plus très bien où finit l'école élémentaire ; de ce fait, l'on n'a pas réussi à définir pour quelles finalités on formait les enseignants dans les écoles normales. Il importe, à leur avis, de ne plus subordonner le respect que l'on porte à un enseignant à l'âge des enfants auxquels il s'adresse, et de se rendre compte de l'importance du cours préparatoire, car on ne pourra rien enseigner à des élèves qui n'auront pas appris à lire correctement.

M.B.

(1) Ecole normale de Paris (10, rue Molitor, 75016 Paris). La brochure : 20 F.

se verraient-ils refuser demain le bénéfice des dispositions accordées aujourd'hui, en ce domaine, au patronat ? » Il s'est ensuite surtout adressé à l'Eglise, interpellant la hiérarchie catholique pour lui demander si elle resterait « intimement liée » aux forces réactionnaires ou si elle « favoriserait cette grande œuvre nationale (construire l'école de la Nation, de toute la Nation) ».

Ont pris ensuite la parole, dans un climat plutôt houleux, successivement Alain Savary, ministre de l'Education nationale, et Pierre Mauroy. Houleux car nombreux étaient ceux qui étaient venus pour entendre un discours dur, annonçant l'abrogation des lois anti-laï-

« la tolérance et le pluralisme ». Pierre Mauroy est revenu ensuite sur cette définition : « Car la laïcité c'est le moyen de vivre ensemble les différences. »

Et le mot tolérance est revenu dans tous les discours avec insistance, comme pour démentir toutes les accusations de ceux qui défendent l'école privée. Une autre dimension de la laïcité est apparue également, et celle-ci va de pair avec la décentralisation, « pour le progrès et le renouveau de l'école publique ». Ces allusions — celles d'Alain Savary aux langues et cultures régionales, celles du Premier ministre à la diversité — rappelaient en fait que, pendant longtemps, l'école publique a été por-

lucidité de reconnaître que parfois, lorsque des parents retirent leurs enfants d'une école pour les mettre dans une autre, ce n'est pas parce qu'ils ont renoncé ou donné prime à leurs croyances ou à leurs opinions ; c'est parce qu'ils cherchent une autre école, qu'ils espèrent meilleure, plus adaptée à son temps et à l'image qu'ils s'en font. Le service public rénové doit être cette autre école. » Il fallait du courage pour le dire, mais le ministre l'a eu, devant une foule un peu intempestive. Ce que beaucoup pensent ou disent encore tout bas fait maintenant son chemin, et c'est déjà un grand pas de franchi.

Quant à la nationalisation de l'enseignement, tous les orateurs se sont référés à une parole, et à une seule : la promesse électorale de François Mitterrand, ni plus, ni moins : « un grand service public, unifié et laïque de l'Education nationale ». Mais il sera négocié car, ainsi que l'a d'abord dit Alain Savary, « j'entends convaincre et non contraindre », propos ensuite développés par Pierre Mauroy : « Y aura-t-il dans ce pays maintien de la liberté de l'enseignement ? La réponse est oui.

« Y aura-t-il dans ce pays le droit à l'existence d'un enseignement privé ? La réponse est oui.

« Mais allons-nous maintenir telles quelles les formules actuelles qui associent au service public des établissements privés qui ne sont pas tenus d'en respecter toutes les obligations ? La réponse est non.

« Allons-nous du jour au lendemain, de façon autoritaire, changer cette situation ? La réponse est non. »

Sa voix de tribun a dominé les protestations de la foule, surtout venant des rangs du PCI et de l'UNEF-ID. C'est sous les applaudissements du plus grand nombre qu'il a ensuite quitté la tribune.

Car il ne faut certes pas oublier que le premier objectif de cette rencontre, fêter le centenaire de l'école publique, a été atteint. Malgré les divergences d'analyse et les hésitations de quelques-uns, ce rassemblement a été la preuve que la laïcité est encore bien vivante.

Nicole Gauthier



ques. La concertation et les négociations que le gouvernement entend engager avec l'Eglise et les tenants de l'école privée leur paraissent un processus trop long et ils l'ont fait savoir aux représentants du gouvernement, par des sifflements ou en scandant des slogans : « Abrogation des lois anti-laïques ! », « Une seule école, l'école laïque ! », etc. Après un long historique remontant aux rois de France, Alain Savary a rappelé que la laïcité, c'était avant tout le non-sectarisme, « la reconnaissance par l'Etat de toutes les diversités culturelles, à commencer par celles des minorités linguistiques », ou encore

teuse de centralisme et d'uniformité. Le gouvernement d'aujourd'hui s'en souvient...

Il ne s'agit certes pas de remplacer le vieux concept de laïcité par une notion neuve qui n'aurait aucun rapport avec la précédente. Il s'agit plutôt de rajeunir celle-ci, de l'adapter aux exigences de l'école de demain, et d'améliorer, avant tout, le fonctionnement actuel du service public. Et Alain Savary ne l'a pas caché : « S'il est vrai que dans trop de régions françaises des parents sont encore obligés, faute d'école publique ou de places dans ces écoles, de mettre leurs enfants là où ils ne le voudraient pas, ayons la

Edwige et les jeunes

« LES JEUNES sont notre avenir. » Forte de cette conviction, Edwige Avice, ministre de la Jeunesse et des Sports, a décidé de mener, en direction des jeunes, « une politique cohérente et qui ne soit pas démagogique ». Il s'agit de « s'opposer au discours de découragement trop souvent de mise lorsque l'on parle des jeunes, et d'agir pour insérer les jeunes dans la société, faire en sorte qu'ils réussissent, les faire participer à la définition de leur propre avenir ». Pour cela, une série de mesures. Tout d'abord, la création d'un Comité interministériel de la jeunesse auquel sont associés vingt-trois ministères, dont ceux de l'Education nationale, de la Solidarité, des Droits de la femme, et le secrétariat d'Etat aux Travailleurs migrants. Ce Comité a pour but d'évoquer toutes les questions concernant les jeunes et de définir une politique commune.

Cette année, l'action en faveur de la jeunesse s'ordonnera autour de deux priorités : formation-emploi et expression-loisirs. Il n'y aura pas d'opération spectaculaire — style Semaine de la jeunesse à Paris — mais, jusqu'en novembre, une campagne décentralisée, un éventail d'initiatives pour informer, aider les jeunes. Parmi celles-ci, le bus itinérant de Rouen, le mois de l'animation sportive de Clermont-Ferrand, le forum des associations de Limoges, celui d'Evry sur les métiers, la campagne des jeunes ruraux et migrants à Nancy, le carrefour de la jeunesse à Marseille, et le « CIJ-Pass » (laisser-passer permettant d'obtenir des réductions sur les transports, l'hébergement et les loisirs) en Aquitaine. Toutes ces manifestations seront organisées par les Centres Information-Jeunesse (CIJ) dont l'objectif est d'informer les jeunes dans tous les domaines : formation, emploi, lo-

gement, contraception, sport, culture, loisirs. Il existe actuellement dix-neuf CIJ, et chaque région devra en être dotée d'ici fin 1983.

A signaler aussi l'opération « Jeunes volontaires », stages de pré-insertion dans la droite ligne des recommandations de Bertrand Schwartz. Un succès, selon le ministre qui compte renouveler l'opération l'an prochain. « Nous voulons, dit-elle, tirer de ces expériences la possibilité de créer de nouveaux types d'emplois pour les jeunes. » Certes, tous les stages ont été pourvus, et parfois on n'a pas pu faire face à toutes les demandes. Mais tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes. « Ces stages peuvent constituer une certaine forme d'exploitation, une main-d'œuvre à bon marché pour les entreprises et associations. On nous fait faire tout et n'importe quoi, et c'est dommage », affirmait un jeune stagiaire.

Christian, jeune volontaire, se trouve actuellement dans une association où il est censé apprendre la reprographie. Or il se voit confier diverses tâches (pose de dalles) qui n'ont rien à voir avec son apprentissage. Il a, dit-il, l'impression d'être « le robot ménager » de la maison. Une autre stagiaire dans la même association est censée s'initier à la dactylographie. « Depuis le 1^{er} avril, on me fait tout faire sauf de la dactylo. On ne prend pas le temps de m'expliquer. On me reproche de faire trop d'erreurs. L'entreprise attend des gens rentables alors que nous voulons être formés » explique-t-elle. Sans compter qu'il y a un décalage entre les aspirations des jeunes et les stages qui leur sont offerts. Ainsi, cette jeune fille, apparemment peu douée pour le travail de bureau, souhaite-t-elle s'occuper d'enfants. Mais, étant au chô-

mage, elle a pris ce qui se présentait.

Il ne faut cependant pas désespérer. Une autre stagiaire, qui avait envie de devenir infirmière-puéricultrice, a découvert le travail de secrétariat dans l'ambiance sympathique d'une MJC. Peut-être faudrait-il, pour éviter les bavures, que les stages soient mieux supervisés et les stagiaires suivis par les directeurs départementaux de la Jeunesse et des Sports ; et aussi, ainsi que le souligne le ministre, « qu'il s'établisse des connexions et une réelle collaboration entre les différents acteurs sociaux, qu'une réelle coordination des initiatives vienne remplacer le corporatisme ».

Edwige Avice a en outre profité de la tenue à Paris du conseil d'administration de l'Office franco-allemand pour la jeunesse pour réaffirmer cette volonté de donner la priorité à la formation des jeunes. A ces fins, une intensification des stages OFAJ pour les jeunes travailleurs a été décidée — avec un rééquilibrage filles/garçons — et un grand colloque, organisé conjointement par la Fédération Léo-Lagrange et l'OFAJ, sur « Les jeunes et le travail alternatif » aura lieu à la rentrée prochaine. Il est indispensable, estime le ministre de la Jeunesse et des Sports, de donner une nouvelle dimension au mot « culture » en y incluant désormais la formation.

En accord total avec son homologue allemand, Anke Fuchs, et bien que les deux pays aient des systèmes de formation très différents, les deux présidentes de l'OFAJ veulent rechercher ensemble les meilleures formules à mettre en pratique réciproquement. Un effort financier considérable est acquis du côté français pour remettre à parité la contribution des deux pays (soit pour la France une augmentation d'environ 2 350 000 F) afin de répartir sur une base saine.

En matière de formation, il s'agit pour Edwige Avice « d'aller vite » et de ne pas hésiter « à utiliser en France des formules qui existent ailleurs ». Elle entend bien, en tout cas, « imposer sa politique ». Souhaitons-lui d'avoir les moyens de le faire.

Michaëla Bobasch

Nous nous sommes déjà largement fait l'écho du rapport présenté par André de Péretti à Alain Savary sur la formation des maîtres

(cf. **l'éducation** n° 482 du 25 février et n° 486 du 26 mars).

Mais la publication, très attendue, du rapport intégral :

**Rapport au ministre de l'Éducation nationale
de la Commission sur la formation des personnels
de l'Éducation nationale, présidée par André de Péretti**

(Documentation française, 70 F),

nous incite à y revenir. Nous donnons donc ici quelques extraits de ce volumineux document — plus de trois cents pages —

concernant plus particulièrement

la mise en place du réseau de formation

et la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

pour un réseau de formation

LA NECESSITE d'un réseau provient de l'obligation où l'on se trouve, si l'on ne veut pas gauchir la formation continue, d'assurer des équilibres délicats entre des exigences apparemment contradictoires. Il faut en effet d'abord assurer l'équilibre des apprentissages et des perfectionnements académiques et professionnels. Il faut préserver les aspects théoriques comme les

aspects pratiques de la formation. Il faut réaliser des liens permanents avec les universités, créatrices des savoirs nouveaux, aussi bien qu'avec l'ensemble du système éducatif, qui utilise les personnels concernés. Il faut faire appel à toutes les compétences, au sein des structures de formation, comme en dehors d'elles, dans les associations de spécialistes, les mouvements pé-

dagogiques et toutes les formes d'associations intéressées. Il faut simultanément éviter que la formation ne devienne le monopole de quiconque : pas plus de l'université que de l'administration. Cette autonomie, dans la plupart des liens de toutes sortes avec ce qui fait la richesse de l'Education nationale, ne peut être assurée par une institution monolithique, tout d'une pièce. Un réseau plus souple s'impose.

D'autant que ce réseau doit être à la fois extrêmement ramifié et complexe. Il doit pouvoir faire appel à des formateurs très divers dans leur origine et leur compétence. Simultanément, il demande une logistique solide. La formation continue suppose, dans l'Education nationale comme dans les entreprises, des structures capables d'accueillir un nombre considérable de stagiaires, pour des durées de plusieurs jours. Et l'accueil doit s'effectuer, en cette fin du XX^e siècle, dans des conditions matérielles dignes des personnels à former : ce serait leur témoigner bien peu de considération que de les traiter à la façon spartiate de certains internats.

C'est vers l'idée d'un réseau de formation fonctionnant au niveau régional qu'ont convergé les réflexions de la Commission et celles des groupes de travail.

pourquoi un réseau régional ?

a) La priorité étant donnée au développement de la *formation continue*, c'est la logique de la formation continue qui doit commander l'organisation générale de la formation. Le centre de gravité du dispositif doit donc se trouver auprès des terrains. La formation initiale est à articuler sur ce dispositif en fonction de ses exigences propres. Elle nécessite en particulier la proximité d'une université, pour une partie de ses cursus.

b) La structure adoptée doit être souple et ouverte. La dimension verticale ne doit plus être privilégiée, et encore moins l'agencement pyramidal. Cette structure doit permettre à la fois la circulation des informations et des prestations de

haut en bas et de bas en haut, et dans la dimension horizontale (entre établissements d'enseignements et entre instituts de formation) dans une perspective d'échange et de coopération, de mise en rapport de demandes et de ressources.

c) Les cloisonnements entre les catégories d'enseignants, ainsi qu'entre les enseignants et les autres personnels, doivent progressivement disparaître, notamment au niveau de la formation.

L'objectif d'une réforme profonde de la formation des personnels n'est pas seulement d'améliorer le fonctionnement du système éducatif, mais de le rendre capable de contribuer à l'avènement d'une société plus humaine, plus juste, assurant aux individus et aux groupes locaux davantage d'autonomie et d'initiative. Il est apparu à la Commission que la notion du réseau pouvait correspondre à un tel objectif, en mettant l'accent sur l'interdépendance et la complémentarité des établissements d'appui, sur la coordination des actions, sur l'ouverture aux initiatives et à la coopération avec les mouvements et les associations à finalité pédagogique.

Le cadre régional s'est imposé à la Commission comme le plus propre à la mise en place d'un tel réseau.

pourquoi un réseau universitaire autonome ?

Le réseau de formation est nécessairement universitaire. Pour une raison de principe d'abord : les enseignants et les personnels de l'Education nationale font partie des cadres que les universités ont pour mission de former. S'y ajoutent trois raisons de fait :

- il s'agit d'abord de formations postérieures au baccalauréat, donc de niveau universitaire ;
- ces formations supposent des acquis intellectuels qui correspondent aux connaissances théoriques traditionnellement élaborées et dispensées par les universités. Il ne serait pas concevable d'aller chercher ces connaissances ailleurs ;
- cette formation doit être liée à la

recherche, c'est-à-dire qu'elle est à la fois une formation à la recherche et une formation par la recherche. Elle suppose non seulement une recherche fondamentale, mais encore des recherches de développement qui réuniraient sur le terrain des praticiens, des chercheurs et des enseignants en formation. Ce lien organique avec la recherche est caractéristique d'une formation universitaire.

En conséquence le personnel chargé de cette formation est nécessairement, pour une part au moins, de statut universitaire.

La Commission ne pense pas cependant que ces constatations conduisent à intégrer purement et simplement le réseau de formation dans les universités ; quatre considérations dictées par un souci de réalisme s'y opposent :

- la relation au terrain ;
- la prise en compte des aspects professionnels ;
- le poids des soucis gestionnaires ;
- les universités dans leur forme actuelle ne sont pas toutes interdisciplinaires.

Si une certaine autonomie par rapport aux universités semble nécessaire, les liens avec les universités ne le sont pas moins. Il importe que les universités qui assurent directement une partie essentielle de la formation aient autant voix au chapitre dans le réseau de formation que les professionnels.

De même il importe que le réseau de formation soit autonome par rapport aux instances hiérarchiques de décision (recteurs, inspecteurs d'académie) ou d'inspection. Ces instances ont certes un rôle majeur à jouer dans l'élaboration de ce qu'on pourrait appeler le « cahier des charges » de la formation ; en revanche la mise en œuvre de ces formations est de la responsabilité du réseau de formation lui-même.

L'héritage — celui des écoles normales, des centres de formation des PEGC, des centres de formation des professeurs techniques, des écoles normales nationales d'apprentissage, des centres pédagogiques régionaux, des centres régionaux de documentation pédagogique, des équipes académiques de la vie scolaire, des centres académi-

ques de formation continue, de tous les organismes officiels et mouvements pédagogiques qui ont, tant bien que mal, fait face aux « explosions » démographiques depuis trente ans — est porteur de deux sortes de contraintes, celles de ses richesses et celles de ses routines. Il faudra intégrer et préserver les unes et déraciner les autres.

Les compétences acquises devront être préservées (sans attenter aux titres et aux statuts des personnes), les équipements pédagogiques et les locaux devront être conservés et mis en valeur, chaque fois que cela sera compatible avec le projet général.

la régulation du réseau : l'institut national

En matière de formation des personnels, l'échelon national a des responsabilités politiques et de gestion qui incombent au ministre de l'Éducation nationale. Le souci prioritaire de rapprochement des catégories devrait conduire, à ce niveau, à la création d'un *organisme de gestion de la formation des personnels*.

Un *institut national de formation et de recherche en éducation* devrait d'autre part assurer toutes les missions de coordination inter-régionales, les formations des personnels à faible effectif ou de caractère très spécialisé, ainsi que certaines fonctions de conservation ou de diffusion de l'information.

A CERTAINS EGARDS, la formation des enseignants des universités est la clef de voûte du système de formation des personnels de l'Éducation nationale. D'une part, en effet, les universitaires interviennent dans la plupart des formations des autres personnels. D'autre part, à tort ou à raison, les pratiques professionnelles des universitaires ont une valeur exemplaire et elles servent, peu ou prou, de modèles aux pratiques des autres niveaux du système éducatif. Qu'on puisse devenir professeur d'université sans autre préparation que des travaux



attestant l'excellence dans une discipline signifie très clairement, pour tout le système éducatif, que seuls comptent les savoirs.

Le développement de la formation dans les enseignements supérieurs suppose la réalisation de trois conditions :

- d'abord, l'intégration des activités de formation aux recrutements et aux carrières. Tant qu'elles dépendent exclusivement des recherches, l'enseignement supérieur est nécessairement mutilé ;
- en second lieu, le développement de formations continues, pour les personnels actuellement en fonctions, qui, pour la plupart, n'ont reçu aucune formation initiale en dehors de leur discipline, et qui ne ressentent même pas toujours le besoin de se former ;
- enfin, la réussite des formations organisées. L'enjeu, ici, est décisif.

Si l'on propose aux enseignants des universités des formations pleinement efficaces, et que ceux d'entre eux qui en auront bénéficié manifestent leur satisfaction auprès de leurs collègues, on peut compter sur un effet d'entraînement. Si la formation apparaît comme une obligation, une corvée, et qu'elle donne lieu à des actions médiocres, où l'on perd son temps, le discrédit est assuré, et tout projet ultérieur durablement compromis, surtout avec un public aussi difficile que les enseignants du supérieur.

la formation initiale

■ dans la période transitoire

La Commission ne juge pas souhaitable de laisser subsister le *statu quo* en matière de recrutement des enseignants du supérieur. Elle pense toutefois qu'il ne faut pas attendre la mise en place définitive d'un nouveau système de recrutement pour donner aux personnels recrutés une formation professionnelle.

Pour les personnels qui ont enseigné, la Commission propose une formation courte, mais dont les éléments ont déjà été réalisés, ici ou là, et que l'on peut donc mettre en œuvre dans de bonnes conditions. Cette formation durerait cinq semaines, soit à la suite, soit échelonnées au cours du trimestre d'entrée dans l'enseignement supérieur. Chaque semaine serait traitée comme un stage cohérent, à temps plein. Les personnels en formation doivent donc être dégagés de leurs cours pendant ce laps de temps. Ces cinq séminaires comprendraient :

- un séminaire résidentiel et intensif consacré à la pédagogie des adultes ;
- un séminaire d'initiation aux technologies modernes d'enseignement : informatique et audiovisuel ;
- un séminaire d'initiation à l'enseignement supérieur (ses contraintes, son organisation, son fonctionnement, sa gestion) ;
- deux séminaires de méthodologie et didactique de la discipline (construction de progressions, critiques de cours et de TD/TP, montages d'exercices).

Pour les personnels qui n'ont jamais enseigné, comme la plupart des assistants de droit et de sciences économiques, et bon nombre de ceux de sciences, une formation plus complète est nécessaire. On doit considérer en effet que ces personnels n'ont aucune pratique du métier, une connaissance faible des classes d'où proviennent leurs étudiants, et une connaissance du système universitaire souvent limitée à la seule connaissance de l'université dans laquelle ils ont fait leurs études.

Pour ces personnels, la Commission propose une formation d'un trimestre, soit 16 semaines à temps plein. Elle propose que, pendant cette période, ils soient affectés à un Centre Inter-Universitaire, et payés par lui, afin d'éviter tout conflit avec les universités désireuses d'utiliser au plus tôt les nouveaux recrutés, sans voir que c'est généralement trop tôt.

La formation de ces personnels comprendrait les mêmes séminaires que ci-dessus, et il y a d'ailleurs, pour ces séminaires, intérêt à mêler les nouveaux recrutés qui ont enseigné et ceux qui ne l'ont pas fait. Mais des formations supplémentaires sont nécessaires. La Commission propose :

- un mois de formation générale en Institut régional, au contact des autres degrés, avec une insistance toute particulière sur les problèmes de communication, de relation et d'évaluation. Cette formation comprendrait notamment des exercices de simulation d'enseignement (transmission d'informations en petit groupe, avec enregistrement vidéo et autoscopie). S'il y a le temps, un bref stage de sensibilisation à l'enseignement secondaire serait utile ;

- deux stages, de quinze jours chacun, dans des UER de la même discipline, mais d'autres universités. Les stagiaires seraient accueillis par l'UER en question. Cela suppose l'appel à des UER volontaires pour accueillir les stagiaires, l'évaluation de ces stages avec elles, et leur rotation entre les diverses UER de France.

La Commission a bien conscience du caractère relativement modeste de sa proposition. Au demeurant, elle ne la fait qu'à titre de disposition transitoire. Mais elle tient à rappeler avec insistance qu'il est préférable de réussir une formation courte, plutôt que d'allonger une formation peu satisfaisante.

■ dans la perspective d'un nouveau mode de recrutement

La préparation d'une nouvelle loi d'orientation de l'enseignement supérieur conduira vraisemblablement à une nouvelle définition des ou du corps enseignant des universités, ainsi que de ses modalités de

recrutement. La Commission ne peut préjuger des décisions en ce domaine. Elle s'est donc limitée à présenter les exigences de formation dont tout système de recrutement dans l'enseignement supérieur doit, à son avis, tenir compte.

En second lieu, il semble souhaitable de définir un itinéraire « normal » d'accès à l'enseignement et à la recherche dans les universités. Tel qu'il s'effectue actuellement, au niveau assistant ou maître-assistant, l'accès au supérieur présente en effet de graves dangers d'inégalités et de distorsion entre les universités. A terme, ces différences pourraient mettre en cause l'unité nationale du système universitaire. Il faut donc définir un système de recrutement qui présente la garantie d'un certain niveau national, tout en ménageant le droit des universités à choisir leurs enseignants.

Plusieurs systèmes sont susceptibles de répondre à ces conditions. S'agissant du recrutement d'enseignants-chercheurs, ils se situent tous nécessairement après le DEA ou au-delà encore. Pour fixer les idées, la Commission a raisonné dans deux hypothèses. La première serait celle d'un concours national de recrutement, au niveau du DEA. Dans cette hypothèse, les candidats recrutés auraient bien évidemment à remplir, comme les enseignants recrutés pour les autres degrés, un contrat, qui comprendrait l'achèvement de leur thèse de troisième cycle ou de doctorat d'État, et des engagements précis en matière de formation professionnelle. Ces engagements remplis (thèse et formation), ils entreraient en fonctions. Dans une seconde hypothèse, on pourrait envisager après le DEA un concours de pré-recrutement, donnant droit à un traitement pendant une période de temps déterminée, mais pas à un poste dans un établissement d'enseignement supérieur. Après une année, les candidats pré-recrutés au niveau national pourraient être admis comme stagiaires, et donc cooptés, par une université. A l'achèvement de leur thèse de troisième cycle, si celle-ci était reconnue valable par une procédure nationale, du type inscription sur une

liste d'aptitude, l'université d'accueil recruterait définitivement le candidat.

la formation continue

Pour les enseignants-chercheurs du supérieur, le principe adopté pour les autres degrés conserve sa raison d'être : tout enseignant a droit, au cours de sa carrière, à l'équivalent de deux années de formation.

Que la formation continue soit un droit signifie que l'institution a le devoir d'en permettre la satisfaction : elle est donc prise sur le temps de service, et s'accompagne des décharges nécessaires. Cela suppose que chaque établissement d'enseignement supérieur élabore le plan de formation de son propre personnel, comme le font toutes les entreprises modernes, en articulant par une négociation collective les besoins de l'institution et les désirs des individus.

La formation continue, pourtant, ne saurait être entièrement assurée par les universités elles-mêmes, et l'élargissement des missions comme l'ouverture des universités rendent souhaitable un certain dépaysement : la formation continue est aussi une occasion de sortir du cadre habituel. Les diverses actions de formation continue proposées aux universités peuvent donc comprendre :

- des actions internes à telle ou telle université, mais que celle-ci accepte d'ouvrir à des universitaires venus d'autres universités ;
- des actions pilotées, au niveau national, qui sollicitent tel ou tel Institut régional, ou telle ou telle université, ou laboratoire public ou privé pour l'organiser.
- des actions totalement indépendantes du réseau universitaire de formation.

Nous publierons la semaine prochaine des extraits du rapport touchant à la formation des corps d'inspection et la formation des personnels d'éducation et de direction.

Raconte-moi une histoire !
C'est ce qu'ont demandé les adultes
aux enfants.
Ceux-ci ont lu des livres et
se sont faits conteurs.
D'une manière particulièrement concrète
et originale...

la forêt aux histoires

L'ITINERAIRE est fléché par des lapins, et l'on est accueilli par « l'arbre à poèmes ». Ainsi commence la visite de « La forêt aux histoires » des Yvelines qui a eu lieu du 21 avril au 9 mai à Marly-le-Roi. Chaque « arbre » y raconte une histoire, celle d'un livre lu par les élèves d'une classe ou les enfants habitués d'une bibliothèque ou d'un centre de loisirs.

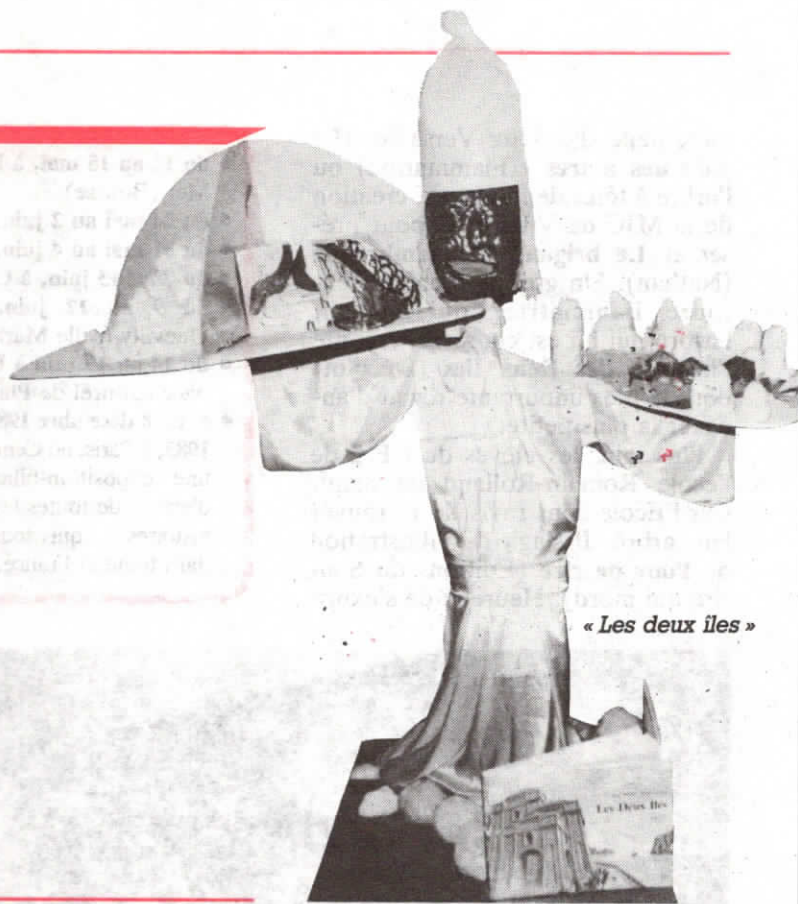
L'opération, dans laquelle sont impliqués quatre ministères (Education nationale, Culture, Temps libre, Jeunesse et Sports) ainsi que le Centre national des lettres, le FIC (Fonds d'intervention culturelle) et l'INEP (Institut national d'éducation populaire), et à laquelle ont participé dix mille enfants de quatre cents classes, bibliothèques, centres de loisirs, MJC, et cinq cents enseignants, bibliothécaires, animateurs dans cent cinquante localités, a pour but de sensibiliser toutes les couches de la société au problème du livre pour enfants. « Il s'agit d'une information à tous les niveaux par l'action », explique Roger Boquié, un des concepteurs de l'opération. Le principe est le suivant : à partir d'une sélection établie par un comité de lecture, les participants adultes ont retenu un ouvrage qu'ils

ont fait lire aux enfants. Ceux-ci ont ensuite recherché les moyens de concrétiser ce qu'ils avaient lu sous forme d'une création unique — un « arbre » —, rassemblant les éléments les plus marquants de l'histoire.

Partant du principe que le bon livre suscite l'expression, cette initiative a pour intérêt de poser le problème du passage de l'idée à sa représentation. « Les idées viennent des enfants, les adultes ont seulement aidé à les réaliser » remarque Roger Boquié, désignant un « arbre » moins bien figolé que les autres : « C'est l'œuvre des enfants de la bibliothèque de Saint-Quentin en Yvelines. La bibliothécaire est tombée malade, mais ils ont tenu à terminer l'arbre. » De son côté, Gislène de Fonseca, responsable des stages « L'enfant, le livre et l'expression », conseillère technique et pédagogique au ministère du Temps libre chargée de la coordination de l'opération à Rouen, souligne que « le fait d'avoir à représenter quelque chose pousse les enfants à aller loin dans l'analyse des idées et à établir le rapport avec leur vécu. Ainsi, le livre *Quatre milliards de visages*, de Peter Spier (*Ecole des Loisirs*), a-t-il donné lieu à une dis-

cussion sur les religions et la croyance. » Pourquoi un « arbre » ? Parce que, selon Roger Boquié, « l'arbre est un moyen d'expression qui n'est pas usé et qui est porteur de symbole ». Ces « arbres » sont ensuite regroupés dans une exposition régionale — ou « Forêt aux histoires » — que viennent visiter les enfants des écoles et des centres de loisirs, en groupe, mais aussi avec leurs parents. Il y a là un effet de démultiplication et, par là même, une découverte de la production littéraire pour les enfants, une incitation à lire.

A l'INEP de Marly-le-Roi, plusieurs classes sont venues ce jeudi et vont d'un arbre à l'autre. Il y a le buisson ardent aux couleurs de l'automne. En s'agenouillant à hauteur des interstices aménagés dans le feuillage, on peut découvrir quelques scènes des aventures de Jérémie au pays des ombres (Gallimard). Plus loin, se trouvent l'arbre-photos (*Histoire de fous, de clous, de sous et tout* - Hachette) réalisé par l'atelier photo de Viroflay, l'arbre-girafe-hérisson-chat-et-souris de l'école maternelle de Poissy (illustrant *Si les chats et les chiens étaient des dinosaures* - Benn), l'arbre à pains de l'école



« Les deux îles »

maternelle du vieux Versailles (**Le pain des autres** - Flammarion) ou l'arbre à têtes de monstres, création de la MJC de Villepreux pour présenter **Le brigand Briquambroque** (Nathan). Un groupe d'enfants entoure l'animatrice qui, devant l'arbre qui lui est consacré, raconte l'histoire des **Deux Iles** (Duculot) dont la plus importante rêvait d'annexer la plus petite.

Plus loin, les élèves du CE 2 de l'école Romain-Rolland de Saint-Cyr-l'École sont ravis de retrouver leur arbre. Il s'agit de l'illustration de **Pour de rire** (Editions du Sourire qui mord). Heureux de s'expri-

- du 12 au 15 mai, à La Seyne-sur-Mer (Bourse)
- du 24 mai au 2 juin, à Rodez
- du 31 mai au 4 juin, à Brest
- du 7 au 13 juin, à Castres
- du 9 au 12 juin, au Grand-Quevilly (salle Marx-Dormoy)
- du 14 au 19 juin à Besançon (espace culturel de Planoise)
- et du 8 décembre 1982 au 3 janvier 1983, à Paris, au Centre Pompidou, une exposition-bilan, composée d'arbres de toutes les « Forêts aux histoires », qui tournera ensuite dans toute la France.



« Histoire de fous, de sous, de clous et tout »

mer, ils détaillent les matériaux dont ils se sont servis: un bidon d'huile entouré de grillage, de la pâte à papier. Autour du tronc s'enroule un toboggan-voie ferrée, sur lequel glisse un personnage qui se trouvera nez à nez au prochain tournant avec un train! « *C'est un livre sans texte sur le thème de l'angoisse, explique l'institutrice. On a essayé de faire quelque chose à partir de ce que représentaient les différentes images. Chaque enfant a fait un dessin, et on a sélectionné dans chacun d'entre eux un élément. Ce n'était pas seulement de la peinture. Une véritable histoire a surgi du livre. Pendant trois semaines, les élèves ont dialogué, se sont confiés leurs peurs, ont discuté de l'expression à donner à chaque personnage. Il y avait trop d'idées, on n'a pas pu tout mettre.* » Un travail aussi approfondi a été rendu possible par une organisation en groupes autonomes, grâce à la présence de deux adultes: l'institutrice et une animatrice de centre aéré qui a apporté son concours bénévole.

Autre livre-vedette qui figurera sans doute dans plusieurs « forêts aux histoires »: **Quatre milliards de visages** (l'École des loisirs), ouvrage qui montre de manière humoristique, à grand renfort d'illustrations très colorées, à quel point un monde uniformisé serait ennuyeux. Un excellent plaidoyer pour la diversité et le droit à la différence. Les élèves du collège de Viroflay ont représenté une prairie où sont rassemblés des gens de toutes tailles, de toutes races et de toutes couleurs, vêtus des costumes les plus divers: du berger des Landes au bébé dans ses langes, en passant par des Japonaises en kimono et des Esquimaux. Trois jeunes visiteurs cherchaient parmi ces personnages les représentants de leur pays ou région d'origine: l'Algérie, la Martinique et la Normandie.

Un succès donc, tant du côté des élèves que des enseignants. Ce sont ces derniers en effet qu'il importe de sensibiliser, car ils ne voient pas toujours les ressources qu'ils peuvent tirer de l'introduction en classe du livre pour enfants. « *Beaucoup d'enseignants n'envisagent pas de recourir à d'autres ouvrages que le manuel scolaire dont le texte et les*

une opinion de Jean-Christophe Janin
et Lucienne Manessier, psychologues scolaires

images stéréotypés n'ont guère évolué, et ne se rendent pas compte qu'ils travaillent avec des livres peu attrayants», déclare une bibliothécaire de Besançon. Si le travail avec les classes s'est révélé très bénéfique dans la mesure où il a permis de toucher des enfants de tous les milieux dont beaucoup ne fréquentent pas les bibliothèques, l'opération n'a cependant pas permis de motiver, du moins à Besançon, les instituteurs des écoles situées dans les quartiers les plus défavorisés. Par contre, il y a eu exploitation des ressources locales grâce à un auteur régional, Denis Brun, qui a écrit pour les enfants ; ceux-ci pourront le rencontrer, lui poser des questions.

Autre mérite de cette initiative : poser le problème de la littérature enfantine. Les bibliothécaires, qui ont la possibilité de lire les livres avant de les acheter, déplorent le manque d'originalité de la production actuelle, tant au niveau du texte que des illustrations. Pour elles, « 1981, c'est l'année de la médiocrité ». Cela vient, à leur avis, de ce que l'on vit dans « un système de recettes : on vend ce qui marche bien. On copie, l'idée ou l'illustration, et l'on reste dans un monde figé et appauvri. Il y a des modes : l'année des souris, celle des monstres ».

Qu'est-ce qu'un bon livre pour enfants ? Pour Gisèle de Fonseca, c'est « un livre qui propose plusieurs niveaux de lecture (que ce soit dans le texte ou l'image), un ouvrage où chacun puisse trouver des éléments qui parlent à l'imaginaire ». Derrière la médiocrité de la production enfantine, il y a le problème de l'édition. Alors que dans les pays anglo-saxons (d'où viennent les meilleurs ouvrages) les auteurs de livres pour enfants sont assurés d'un tirage important, en France, les tirages sont limités, et beaucoup de livres vont aux oubliettes. C'est pourquoi, selon Gisèle de Fonseca, « il faut essayer de faire connaître la littérature enfantine et de faire en sorte que les enseignants et les parents soient demandeurs de titres précis, au lieu de se contenter de ce qu'ils trouvent chez le libraire. »

Michaëla Bobasch

fonction du psychologue scolaire

POUR les psychologues scolaires, actuellement privés d'un rôle clairement positionné dans le système éducatif, les déviations sont toujours possibles. Aussi, soucieux d'en éviter les écueils, ont-ils tenté de mener une étude collective sur leurs pratiques et d'en dégager de nouvelles voies de réflexion.

Qualifier la psychologie scolaire de « science appliquée » ne garantit en rien sa neutralité sociale. Dès l'instant où elle est appliquée, elle devient une « pratique sociale » et, cela étant, est largement liée à des référents idéologiques et à des modèles sociaux.

Il est opportun ici de rappeler un point d'histoire : l'introduction de la psychologie dans l'Education nationale, à la Libération, est un acte politique, lié à une volonté de démocratisation et de rénovation de l'école. Mais depuis, déconnectée de son projet initial, la psychologie scolaire a subi les effets de l'isolement de ses praticiens, et dans l'ensemble a œuvré, plus ou moins, à la promotion et à la pérennisation de certains modèles de fonctionnement individuel ou de relations, dont certains sont en perdition.

L'institution demande aux psychologues d'être des techniciens chargés de l'expertise et du rétablissement de ces modèles. Conjointement, les pratiques du psychologue

scolaire continuent généralement à relever d'un empirisme fait d'outils, de techniques, de méthodologies, d'arguments les plus disparates, sans que leurs présupposés théoriques ou idéologiques soient clarifiés.

C'est aux psychologues scolaires, sur le terrain, en position de relation à la réalité, de théoriser eux-mêmes leurs pratiques. Comment restituer à l'enfant son autonomie, sans au préalable reconquérir la nôtre, et, en particulier, conquérir la maîtrise de nos actes professionnels et de leurs implications ?

Théoriser ne signifie pas atteindre une vérité, mais dégager toujours plus clairement la problématique de nos pratiques. Il est plus important de se poser de bonnes questions que de résoudre certains faux problèmes. Michel Serres a écrit : « *Le problème n'est plus de maîtriser la nature, mais de maîtriser la maîtrise.* »

Notre position est claire : la psychologie scolaire avait une histoire, nous lui bâtissons un projet.

L'acte psychologique s'organise à partir d'une demande et prend corps dans une relation qui inclut cette demande et la réponse qui peut y être donnée. L'appartenance à la Fonction publique implique que le fonctionnaire doit être au service des usagers et non essentiel-

lement de l'administration.

La notion de demande n'est pas à réduire à sa compréhension habituelle. Sans être en mesure de la présenter ici de façon satisfaisante, il est néanmoins possible d'en donner une idée.

C'est un phénomène qui advient dans la relation et tient à la fois de l'insatisfaction, du mal-être et d'un appel à l'aide plus ou moins clairement ressenti ou exprimé.

De plus, un certain nombre de comportements chez l'enfant extériorisent parfois une authentique demande — échec, agressivité, quête affective ; par contre, certaines demandes d'adultes, apparemment claires, font écran à la perception de la vraie nature des problèmes (demandes d'orientation, d'aide pédagogique...).

Si toute demande doit être accueillie par le psychologue scolaire, sa forme et son contenu manifeste ne pré-déterminent en rien la nature de sa réponse — son décodage, son élaboration et les réponses apportées au cours des entretiens constituent la spécificité du travail du psychologue.

■ **La demande de l'enfant** peut s'exprimer directement, mais aussi indirectement, par des comportements. Le travail du psychologue scolaire résidera alors dans la reconnaissance et le décodage de ces demandes latentes ou manifestes. La demande de l'écolier peut être la réussite scolaire, celle de l'enfant d'être écouté, compris et reconnu comme sujet.

■ **La demande du maître** est celle d'une aide pour les enfants en difficulté, mais aussi parfois une demande de compréhension, d'élucidation de sa difficulté personnelle dans une relation maître-élève. Elle peut encore être une demande d'aide psychopédagogique concernant le fonctionnement du groupe classe dans l'école, etc.

■ **La demande des parents** est une demande d'aide dans la compréhension des difficultés de leur enfant. Cette demande de compréhension s'étend du comportement aux interactions à l'intérieur de la cellule familiale, en l'absence de toute difficulté scolaire. Emergent alors également leurs difficultés personnelles, voire celles du couple, leur

désarroi devant l'école actuelle. Une demande d'action de la part du psychologue est parfois sollicitée (changement d'école, placement, passage anticipé, demande d'intégration, etc.).

■ **La demande de l'institution.** Pour l'institution, le psychologue doit pouvoir :

□ être un expert, un technicien spécialiste ; mais peut-on être expert de l'institution et psychologue du sujet ?

□ être un participant actif dans la vie collective de l'école ;

□ être un théoricien possible de la psychopédagogie ; mais peut-on être chercheur sur le même terrain que celui où on exerce sa fonction ?

□ être un formateur (écoles normales/écoles/conférences pédagogiques...) ; là encore, peut-on effectuer sur un même terrain un travail de psychologue et d'enseignant ?

□ avoir une action de prévention ; mais la notion de prévention renvoie très vite à la notion de contrôle systématique. Doit-on effectuer un contrôle psychologique des individus ?

La liberté du psychologue garantit la liberté de l'utilisateur ; le psychologue doit donc pouvoir disposer de la liberté de sa réponse. Il doit être en mesure de n'accepter que les demandes qu'il peut traiter et donc :

□ renvoyer les autres vers des réponses plus appropriées (assistantes sociales, médecins...) ;

□ exclure certaines modalités de réponses selon sa pratique (observation continue et/ou clinique individuelle dans une même classe, par exemple).

Contrairement à d'autres intervenants de l'institution Ecole, le psychologue scolaire ne s'intéresse pas tant aux faits qu'à leurs significations.

L'enfant n'est pas un être qui, en entrant à l'école, deviendrait un écolier ; c'est un individu engagé dans un réseau relationnel dense et c'est le rôle du psychologue d'analyser les tenants et les aboutissants de ce réseau pour dégager les lignes de force de la problématique qui lui est soumise. Cette analyse, le psychologue la fait au travers du filtre de ses propres référents théoriques et existentiels. Quand le psychologue répond à une demande, il le

fait avec une partie de sa personnalité profonde.

Mais être impliqué personnellement dans la relation nécessite une connaissance de ses propres limites — aspect capital à prendre en compte dans la formation initiale et permanente du psychologue scolaire.

Le psychologue doit, en effet, pouvoir rétablir avec l'utilisateur — celui qui fait une demande, enfant, parents, maître, institution — une relation neutre, indépendante de tout pouvoir, authentique, dans laquelle circule une véritable parole et dans laquelle l'utilisateur puisse faire entendre ce qu'il a à dire, exprimer son désir, exister, et être ainsi plus prêt à entendre une autre parole. Le psychologue doit faciliter la communication.

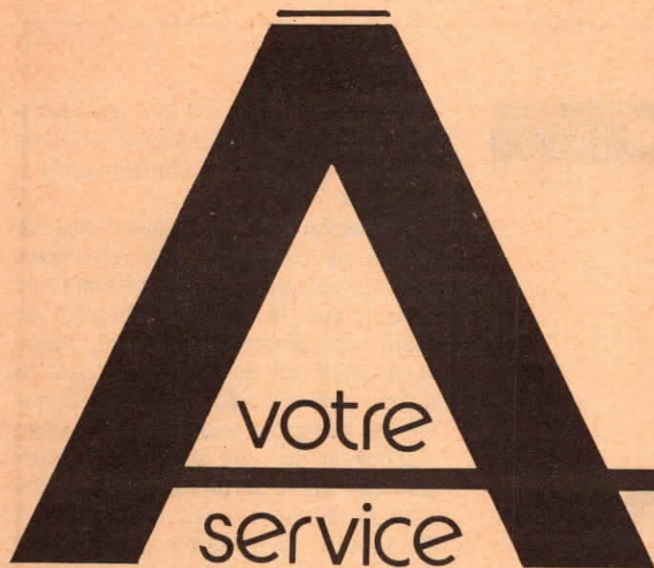
C'est l'entretien qui spécifie la fonction du psychologue ; en fait, l'outil de travail principal du psychologue, c'est lui-même en tant que professionnel engagé dans un processus avec les parents, l'enfant, le maître. Si, comme nous l'avons vu plus haut, le travail du psychologue se structure autour de la demande et de la réponse, l'entretien en constitue l'outil privilégié — d'où la nécessité d'une formation de haut niveau doublée d'une connaissance de soi en profondeur.

Lorsque la réponse fait appel à des techniques spécifiques — soutien psychologique, aide psychopédagogique, aide psychomotrice, groupe d'expression — selon les compétences et les possibilités offertes (GAPP...), le désir de l'enfant est respecté, et la décision élaborée en réunion de synthèse. Cette réponse est le fruit d'une réflexion commune, parents-éducateur-psychologue.

Prendre en compte la parole de l'utilisateur, lui rendre compte, le reconnaître comme existant, c'est pour le psychologue la manière d'être à son service.

Pour clore cet article, mais non notre réflexion, nous citerons Henri Wallon : « *Ce qui manque à la psychologie scolaire, ce n'est pas le zèle de ses premiers pionniers, c'est de devenir une réalité légale, c'est de recevoir enfin un statut et d'obtenir la reconnaissance officielle.* »

□



Nous croyons utile de présenter ici deux ouvrages récemment parus qui, tout en étant conçus dans une optique médicale, abordent des thèmes qui ne peuvent manquer d'intéresser les enseignants des collèges et les élèves des classes de quatrième et de troisième. Faisant partie d'une même collection, ils adoptent une démarche commune, exposant d'abord les éléments fondamentaux du problème et proposant ensuite des approfondissements à ce premier niveau de lecture.

Le premier de ces livres est consacré à **L'homme et l'agression microbienne**. Après avoir différencié les micro-organismes qui nous entourent et précisé nos relations avec ces infiniment petits, les auteurs définissent les moyens de défense dont dispose notre corps. Ensuite, sont passées en revue les principales affections dues à ces agents pathogènes — infections bactériennes et virales, mycoses et parasitoses — en suivant un schéma progressif tripartite : manifestations, diagnostic, thérapeutique. Ces lignes d'étude se rejoignent au niveau du dernier chapitre consacré à l'épidémiologie des maladies infectieuses et à leur

protection du corps santé de l'esprit

prophylaxie, avec ses obligations légales. Des appendices fournissent des conseils relatifs à l'hygiène et aux précautions à prendre en régions tropicales.

Le second ouvrage s'intitule **Psychologie et santé mentale**. Ses objectifs sont de décrire la personnalité humaine à trois niveaux : lors de son développement, à travers ses conduites et comportements, enfin dans ses troubles fondamentaux — que l'on nomme couramment « maladies mentales ».

Face à la grande complexité du psychisme humain, l'auteur prend le parti d'envisager la psychologie du point de vue relationnel. C'est celle qui se vit au travers de la communication interindividuelle. C'est donc à une psychologie clinique qu'il se réfère. Il s'ensuit que la démarche suivie dans le cours de ce livre va du « normal » au pathologique. Ce qui constitue un cheminement didactique plus efficace (quoique ce soit la notion de déviance qui engendre celle de

la normalité et non le contraire) qui amène le lecteur à en apprendre davantage sur l'homme souffrant et sur la relation soignant-soigné. Finalement, il ressort que, dans ce domaine, les deux apprentissages conjugués portent sur les connaissances théoriques en psychologie et sur la connaissance de soi.

Ces ouvrages — consacrés, on le voit, à des sujets très différents mais tous deux d'importance — comportent, en plus du texte principal, des compléments sous forme de notes marginales ; chacun possède également un index en facilitant la consultation ponctuelle. Bien que destinés aux préparations para-médicales, ces deux titres sont bien, à notre avis, d'un intérêt évident pour les enseignants scientifiques.

Editions Etudes vivantes, collection « Science de l'homme »

■ **L'homme et l'agression microbienne**, par Jacques Bejot, Jacques Weick et Michèle Perrot (192 pages)

■ **Psychologie et santé mentale**, par Serge Mandel (208 pages)

pédagogie quotidienne

préparer la réception d'une émission

Nous avons vu la semaine dernière comme il est déterminant pour les enfants d'avoir une idée globale de la répartition des émissions sur la semaine afin de pouvoir se repérer et choisir. Mais le tableau qu'ils ont préparé n'indique pas le contenu des différentes séquences. Il a donc fallu en revenir au journal programme. Le contenu, quand il existe, et particulièrement quand il s'agit des émissions enfantines, est fort bref : en règle générale, il se résume... à une phrase ! Il va cependant permettre de préparer les enfants à la réception de l'émission qu'ils auront choisie de voir après l'école.

Avant l'émission, les enfants sont

invités à expliquer les raisons qui leur font aimer telle émission plutôt qu'une autre, en particulier parmi les programmes qui leur sont destinés. Qui préfère « Récré A 2 » ? Qui préfère « L'île aux enfants » ? Selon les goûts exprimés, il va être décidé de regarder le soir même l'une ou l'autre de ces émissions. Une consigne à respecter : on ne peut pas voir les deux ce jour-là. De son côté, l'institutrice enregistrera la totalité des deux séquences (bande son).

Une fois les groupes organisés, on recopie au tableau le contenu du programme concernant les deux séquences choisies : « L'île aux enfants » / Casimir et Une potion magique pour

M. du Snob - « Récré A 2 » / Les aventures d'une souris sur Mars et La souris découvre un arbre sur lequel pousse la vaisselle.

En liaison avec leurs habitudes de travail, les enfants font des remarques sur les textes (reconnaissance de mots...) puis la maîtresse conclut en lisant entièrement les phrases. Après l'explication de vocabulaire (qu'est-ce qu'une potion magique ?), vient le travail de compréhension du texte entier s'appuyant sur une démarche **anticipatrice** : pourquoi une potion magique pour M. du Snob ? Qui la lui donne ? Pourquoi ? Que va-t-il se passer ? Quels seront ses nouveaux pouvoirs ? Il est important d'amener les enfants à se poser des questions car ainsi ils auront des **réponses à chercher dans l'émission** elle-même.

Après la discussion résultant de la lecture des phrases, les enfants tenteront d'exprimer graphiquement leurs différentes hypothèses et de développer leur imagination : trouver les effets de la potion magique sur M. du Snob ou d'autres personnages de l'île ; en se référant aux contes lus en classe, à la B.D. d'*Astérix le Gaulois*, on invente des possibilités : devenir très grand, très petit, invisible, très fort, se transformer en animal, en monstre ; on imagine l'endroit où la souris a trouvé un tel arbre, ce qu'elle va faire de sa découverte. Plus tard, il pourra être inventé d'autres arbres merveilleux qui alimenteront l'imagination des enfants.

Après l'émission, c'est-à-dire le lendemain, les enfants se regroupent de la même façon que la veille et le premier groupe raconte ce qu'il a vu. Il faut faire en sorte que le maximum d'enfants parlent car ils ont tous vu la même chose et ont tous à dire, à s'exprimer. Il s'agit alors **d'explicitier** et c'est une activité ardue car la télévision montre mais ne nomme pas. Le langage utilisé se limite en général au dialogue, donc peu de récits. Enfin, on doit non seulement socialiser sa compréhension de l'émission mais confronter les différents décodages de la même émission. Autant de difficultés qui permettront de réajuster le récit, d'apporter de nouvelles informations, d'en tenir compte et de répondre aux questions posées par l'autre groupe, juste après, ou à un autre moment de la journée. Selon l'attention des enfants, les rôles seront inversés.



les éditions ouvrières



Lucienne DESNOUES

LE COMPOTIER

Une poésie savoureuse,
un livre enchanteur.

Collection « Enfance heureuse »
dirigée par Jacques Charpentreau
22244 - 128 pages - 40 F

Il est alors temps d'écouter la bande son : reconnaissance de la musique, des voix des personnages, des différentes séquences de l'histoire, mémorisation ou imagination des scènes... C'est un moment très apprécié des enfants et qui ne les a jamais lassés alors que la cassette est restée à leur disposition. Leur plus grand plaisir, outre ce-

lui de l'histoire elle-même, est de retrouver à l'école quelque chose de connu, de la maison, de chez eux. C'est un facteur à omettre le moins souvent possible.

La TV offre une mine de thèmes, de situations intéressantes... A nous de les exploiter !

Chantal Mettoudi

tion permettrait la survie de soixante-quinze millions d'arbres !

Lire cet ouvrage nous amène à prendre conscience de notre propre consommation : par personne et par an, 120 kg environ de papier, soit sept millions de tonnes pour notre seul pays. Philippe Boucher nous incite à remédier à nos gaspillages : écrire sur du papier recyclé, c'est non seulement gagner de l'argent, mais aussi préserver un capital écologique vital.

En fin d'ouvrage, l'auteur mentionne les adresses, par départements, de tous les commerçants qui vendent du papier recyclé, frappé du petit écusson en forme de chêne vert. Allez chez eux acheter toutes les sortes de papier dont vous avez besoin...

N'oubliez pas que trop d'arbres disparaissent. Et pensez que, sans eux, ce ne seront pas seulement les yeux des hommes qui seront vides. Mais aussi leurs poumons !

documentation

cette nature dénaturée



Pierre Giolitto
Pédagogie de l'environnement
PUF, coll. « L'éducateur », 164 pages

Cet ouvrage, consacré à un domaine qui inspire aujourd'hui presque autant les pédagogues que les écologistes, possède une construction rigoureuse : partant de l'homme qui est l'auteur des pollutions et la seule espèce capable de ruiner sa biosphère, il y revient — après avoir précisé la définition, le fonctionnement et les ruptures d'équilibre de l'environnement — pour souligner que c'est par la prise de conscience des nuisances qu'il exerce sur le milieu que l'homme sauvera son environnement et donc lui-même.

Il ne faut donc attendre ici ni un exposé exhaustif en matière d'environnement, ni des conceptions nouvelles quant à la pédagogie à mettre en œuvre à ce niveau. L'auteur nous en prévient lui-même dès l'introduction.

Mais on lui saura gré d'avoir su, dans un volume réduit, exposer les idées importantes tant en ce qui concerne la protection de la nature, la législation qui s'y rapporte, les organismes qui en décident, que pour ce qui a trait à une action éducative en sa faveur, laquelle nécessite de mettre au point une stratégie d'incorporation de l'environnement au sein des disciplines scolaires, de concevoir dans ses fina-

lités et ses méthodes une pédagogie incitant les élèves à la réflexion, à la prise de conscience, à la créativité et à l'autonomie.

En conclusion, Pierre Giolitto souligne quelques certitudes importantes : la pédagogie de l'environnement ne saurait en aucun cas être considérée comme une discipline particulière. Elle est forcément pluridisciplinaire. Propédeutique à l'action, elle doit, par sa méthode active, inciter les jeunes à une participation concrète en faveur d'une protection toujours plus accrue.

Philippe Boucher
L'espoir des arbres
Manuel du papier recyclé

Editions de la Surienne (12, rue Neuve-du-Patis, 45200 Montargis), 182 p., ill., 52 F + 7,50 F de port

Voici un plaidoyer fervent pour la préservation des arbres et des forêts qui répond, de façon variée, à toutes les questions que nous pouvons nous poser en ce domaine : extraits de presse, citations, illustrations, tableaux chiffrés, etc.

Savez-vous que chaque tonne de papier a nécessité l'abattage de quinze arbres de vingt-cinq à trente ans ? Que, sur le continent européen, on pourrait recycler chaque année un minimum de cinq millions de tonnes de papier ? Si vous faites le compte, cette récupéra-

Paul Colinvaux
Les manèges de la vie
Cycles et ruses de la nature

Le Seuil, coll. « Science ouverte », 252 pages

Cet ouvrage répond à des questions que chacun se pose en matière d'écologie, et à d'autres auxquelles on n'avait pas pensé ; il souligne des évidences et réfute les a priori. Tour à tour, Paul Colinvaux définit la notion de « niche » écologique, puis ce qu'il appelle le « gambit du petit œuf » et le « gambit du gros bébé », deux types opposés de stratégies de reproduction dans l'optique darwinienne de la sélection naturelle à laquelle il adhère. Un peu plus avant, il présente le concept d'écosystème, illustrant son explication d'exemples précis qui permettent de comprendre les interactions maintenant l'équilibre d'un écosystème. Tout en se promenant sur les terres tropicales, il nous dit pourquoi certaines sont fertiles et d'autres incultivables ; il montre ainsi quelle est la complexité chimique des sols, ce qui est une façon de souligner l'inadaptation de certaines conduites humaines.

Pour autant, l'auteur n'est pas d'accord avec un certain écologisme apocalyptique. Certes, le lac Erié est atrophié, reconnaît-il, mais il n'est pas mort. Au regard de la Terre, ces pollutions sont transitoires.

Colinvaux reviendra à la notion de « niche » écologique pour montrer que, seul de toutes les espèces vivantes, l'homme peut en changer à volonté. Cependant il n'a pas, pour autant, réussi à se libérer des diktats de la sélection naturelle. Le problème, dès lors, se pose davantage en termes philosophiques qu'écologiques. Nous devons faire un choix dans les « niches ». Celle qui est la seule satisfaisante pour l'homme, se définit par trois facteurs : la vie, la liberté et l'aspiration au bonheur. Mais cette « niche » idéale — la seule désormais possible — ne correspond pas du tout aux idéaux des gouvernants. Reste à savoir quelle est la voix qui sera finalement entendue : celle du politique ou celle du philosophe ?... Un livre qui éveille en chacun de nous de fondamentales réflexions.

Denys Prache

Tu le sais, toi, pourquoi on tue les animaux ?

Le Centurion, 46 p., ill., relié

Normalement, cet ouvrage aurait dû être signalé dans une chronique d'albums pour enfants. Mais le thème que l'auteur aborde, la fermeté avec laquelle il le traite, l'intention évidente qu'il a de provoquer une réflexion en commun et de susciter la répulsion envers certains massacres gratuits d'animaux, m'amènent à en rendre compte ici.

Par le texte et par l'iconographie, il est grave, direct et compréhensible dès les premières classes de l'école élé-

mentaire. Ce n'est ni un album, ni un manuel, et ce n'est malheureusement pas une histoire irréaliste. C'est tout simplement un ensemble de documents qui prend à témoin les enfants et parle à leur raison, à leur bon sens, à leur sensibilité, à leur affection.

Enseignants, montrez ce livre, faites-le lire dans vos classes : il est important que les enfants s'interrogent à ce sujet.

Alfred Kastler, Michel Damien et Jean-Claude Nouet

Le grand massacre

Fayard, 384 p., illustrations.

Les enfants d'aujourd'hui, même s'ils chantent encore la comptine « *Une poule sur un mur...* », risquent bien de n'avoir jamais l'occasion de rencontrer vivant ce volatile ! L'élevage intensif, qui a progressé depuis trente ans de façon gigantesque, a chassé les poules des murs de leurs basses-cours !

Au long de cet ouvrage, les auteurs montrent que tous les animaux destinés à la consommation humaine — porcelets, veaux, poulets, pondeuses, coquelets, dindes, oies, faisans, cailles, pigeons, etc. — ne naissent plus, ne vivent plus, ne meurent plus comme le faisaient leurs ancêtres. Ces bêtes d'espaces ruraux, de cours et de pâtures, mènent aujourd'hui une existence artificielle, coupée de la nature. Dans un univers concentrationnaire, on les élève « en batteries », au mépris de notre santé car il faut un véritable arsenal chimiothérapeutique pour les préser-

ver des virus pathogènes dont l'immense regroupement d'animaux favorise l'expansion.

Qui profite de ce massacre et à qui nuit-il ? Les bénéficiaires sont les trusts agro-alimentaires, organisant ce marché géant de la viande. Les victimes, outre les animaux eux-mêmes, sont les consommateurs et les habitants du tiers monde à qui les farines de céréales, avec lesquelles on engraisse les bêtes « de batterie », font cruellement défaut.

Après cette dénonciation claire et irrefutable, les auteurs proposent une autre politique d'élevage et réclament justice. En effet, il s'agit là d'un problème à l'échelle mondiale, de nature éthique et juridique.

Des annexes importantes sont jointes à cet ouvrage qu'il faut absolument lire : il est indispensable de répandre autour de soi les révélations et les idées qu'il contient.

Claude Catherine et Gilles Ragache

Les loups en France - Légendes et réalité

Aubier, 256 pages

Dans mon pays (la Haute-Marne), autrefois il y avait des loups ; aujourd'hui il ne reste que des chasseurs ; j'aurais mieux aimé l'inverse. Le loup est mal vu, systématiquement : « *Promenons-nous dans le bois, pendant que le loup n'y est pas...* » S'il y était il ne nous mangerait pas, et puis, il est moins dangereux que les chasseurs : il faut réviser nos comptines, et le Petit Chaperon Rouge et La Fontaine. Car enfin, comme le soulignent les auteurs, le fabuliste a écrit une fable intitulée « Le loup et les bergers » où l'on voit des bergers cuire un agneau à la broche sous l'œil stupéfait du loup qui était prêt à adopter un régime herbivore. Apprenons donc cette fable plutôt que « Le loup et l'agneau » !

Ce petit livre fourmille de toutes sortes d'informations historiques et culturelles qui passionneront enseignants et élèves : un trésor pour les CDI et les bibliothèques d'école... et une bonne occasion de réhabiliter le loup. L'homme est un loup pour l'homme : quelle insulte pour un animal digne et fier qui ne tue que pour se nourrir !

Notes de lecture établies par
Pierre Ferran et François Mariet

P. F.

à lire aussi

de Chantal Lair, **Hamsters, cobayes, souris blanches et lapins nains**

La Maison rustique (26, rue Jacob, 75006 Paris), 96 p., ill. (par correspondance : 25 F)

Il s'agit d'un ouvrage consacré à quatre petits rongeurs dont la familiarité, la discrétion, la gentillesse et le peu de soins qu'ils nécessitent en font des compagnons idéaux pour les enfants en général et surtout pour les petits citadins.

On a dit ailleurs quelles étaient les influences favorables des animaux domestiques sur les jeunes enfants. Le livre de Chantal Lair n'aborde pas cette question et ses intentions sont avant tout pratiques. Ce qu'elle désire c'est que l'on connaisse mieux ces rongeurs, tant sur le plan biologique et physique qu'au niveau des mœurs, afin qu'on puisse les élever rationnellement. Elle donne donc, pour chacun d'eux, des détails précis concernant le comportement, les modes de vie, l'habitat, l'alimentation et la santé. Elle y ajoute des conseils pertinents au sujet de l'achat.

A ce niveau-là cet ouvrage est très instructif. Il permettra aux enfants qui possèdent l'un de ces animaux ou aux classes qui en ont dans des vivarium de connaître les moindres secrets de l'éducation, de l'entretien et de l'affectivité de ces petits compagnons.

réponses

cumul

Pourriez-vous m'indiquer les dispositions actuellement en vigueur en ce qui concerne le cumul de pensions et de rémunérations d'activité ?

Il s'agit d'une question assez complexe en raison des nombreux cas d'espèce qui peuvent se présenter. Nous ne pouvons que vous donner les grands principes de la réglementation actuelle inscrits dans les articles 84, 85, et 86 de la loi du 26 décembre 1964. Les dispositions de la loi et des textes réglementaires pris pour son application concernent les personnels civils et militaires des collectivités suivantes :

- administrations de l'Etat, des départements et des communes, des départements et territoires d'outre-mer, des offices et établissements publics de ces collectivités à caractère administratif ;
- offices, établissements publics ou entreprises publiques à caractère industriel ou commercial dont la liste est fixée par décret ;
- organismes publics ou privés dont le budget de fonctionnement est alimenté essentiellement par des taxes fiscales ou assimilées.

Des sanctions sévères (radiation de la pension) sont prévues pour les fraudeurs.

Les titulaires de pension qui ont été rayés des cadres, sur leur demande ou d'office par mesure de discipline, avant d'avoir atteint la limite d'âge qui leur était applicable dans leur ancien emploi et qui reçoivent une rémunération d'activité d'une des collectivités énumérées plus haut, ne peuvent bénéficier de leur pension avant d'avoir atteint l'âge correspondant à cette limite d'âge, sauf à percevoir, si la pension est supérieure à la nouvelle rémunération d'activité, une somme égale à l'excédent de la pension sur le montant de cette rémunération.

Toutefois peuvent cumuler intégralement le montant de leur pension avec celui des émoluments correspondant à l'emploi qui leur est confié :

- les titulaires de pensions civiles et

militaires ou d'une solde de réforme allouées pour invalidité ;

- les titulaires de pension de sous-officier rémunérant moins de vingt-cinq années de service ;
 - les titulaires de pension dont la rémunération annuelle n'excède pas le quart du montant de la pension ou le montant du traitement afférent à l'indice 100 de la Fonction publique.
- Sont donc exonérés des règles du cumul :

- les retraités par limite d'âge ou ayant

atteint depuis leur mise à la retraite la limite d'âge de leur emploi en vigueur à la date de leur radiation des cadres ;

- les retraités d'office ;
- les personnes admises à faire valoir leurs droits à la retraite pour invalidité (si l'invalidité est la cause directe de leur mise à la retraite) ;
- les retraités ayant repris un emploi faiblement rémunéré (voir ci-dessus).

Il est vraisemblable que cette réglementation sera modifiée dans l'avenir dans le cadre des mesures socio-économiques en préparation. Mais, pour le moment, il n'est pas possible d'indiquer même les grandes lignes des projets à l'étude.

René Guy

au J.O.

EMT : ateliers des collègues

On demande au ministre de l'Education nationale les mesures qu'il compte prendre afin de permettre une bonne formation des adolescents par l'initiation à la technologie.

Réponse — L'entrée en application des nouvelles options technologiques — option technologique industrielle et option technologique économique (appelées à se substituer aux anciennes options A, B et C) — n'est intervenue qu'à compter de la présente rentrée scolaire. Il était donc exclu que, dès la présente année scolaire, chaque collègue fût doté d'une option technologique. La mise en place d'options technologiques dans la majorité des collèges est envisagée, mais à terme, dans la mesure où la réalisation de cet objectif exige que soient réunies diverses conditions : réalisation des équipements nécessaires, acquisition des matériels, disponibilité en personnels enseignants qualifiés, spécialement formés à cet effet. Dans le cadre général de la politique de renforcement et de valorisation des enseignements techniques — qui constitue l'une des préoccupations prioritaires du ministre de l'Education nationale —, une attention particulière est portée au développement, dans les collèges, des options technologiques. Les efforts engagés à

cet égard, notamment dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire de septembre 1982, en témoignent. Il y a lieu de rappeler aussi l'importance accordée au recrutement des maîtres pour l'enseignement de la technologie et de l'éducation manuelle et technique. De même, il faut relever la part qui revient aux disciplines technologiques dans la formation continue. D'autre part, il convient de préciser que la décision de doter les collèges d'« ateliers complémentaires » a été prise en 1976 en relation avec l'institution, dans le premier cycle d'options technologiques susceptibles d'être offertes aux élèves à partir de la classe de quatrième. Entre 1976 et 1980, 1 680 de ces ateliers, dits de la « première génération », ont été construits et équipés, soit à l'occasion de la construction ou de la reconstruction de collèges neufs, soit par adjonction ou aménagement de locaux lorsqu'il s'agissait d'établissements anciens : le rythme de réalisation de ces ateliers est resté assez largement inférieur aux prévisions, en raison, notamment, tant des réticences des collectivités locales que des difficultés techniques que posait parfois leur implantation dans les collèges existants. Ces réticences qui, déjà, s'atténuaient avec le temps, devraient tendre à disparaître avec l'apparition des ateliers dits de la « seconde génération » dont la construction sera tout à

la fois moins coûteuse et la réalisation techniquement plus aisée : il est donc permis de penser que le rythme de construction des ateliers se redressera sensiblement dans les années à venir et que les établissements anciens (dont 1 680 sont d'ores et déjà dotés de leur atelier complémentaire) seront les principaux bénéficiaires de ce redressement. Par ailleurs, ces mêmes établissements commenceront à recevoir, à partir de la prochaine rentrée, les premières des machines-outils polyvalentes spécialement conçues à l'initiative du ministère à la suite de la décision, prise en 1980, de substituer aux anciennes options technologiques A, B et C, les nouvelles options technologiques industrielles ou économiques. Il ne faut pourtant pas se dissimuler que la réalisation de l'ensemble du programme de construction et d'équipement des ateliers impliquera, tant en raison de l'ampleur de son coût que du poids financier des autres obligations auxquelles est confronté le ministère, un inévitable étalement dans le temps.

(J.O. Débats Assemblée nationale du 4 janvier 1982.)

assurances scolaires

On demande au ministre de l'Education nationale quelles dispositions sont envisagées pour interdire les pressions qui pourraient être exercées sur les familles en matière de choix des assurances scolaires.

Réponse — Les règles qui régissent la distribution des documents des associations locales de parents d'élèves et des documents relatifs à l'assurance scolaire ont été fixées notamment par la circulaire n° 80-307 du 15 juillet 1980, la note de service n° 81-165 du 14 avril 1981 et, plus récemment, par la note de service n° 81-321 du 3 septembre 1981 pour la distribution de ces mêmes documents à la rentrée de l'année scolaire 1981-1982. La circulaire du 13 juillet 1980 précitée précise que « l'assurance scolaire ne constitue pas une obligation en ce qui concerne les activités scolaires obligatoires se déroulant pendant le temps scolaire, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur de l'établissement ». Mais il importe de bien éclairer les familles sur les conditions

dans lesquelles est assurée la couverture des risques encourus par leurs enfants. C'est pourquoi cette même circulaire demande aux directeurs d'école et aux chefs d'établissement, d'une part, d'indiquer aux familles l'intérêt de contracter, même si celle-ci n'est pas obligatoire, une assurance scolaire qui couvre non seulement le risque de dommage causé à l'élève mais également le risque de dommage causé par lui et, d'autre part, de leur rappeler qu'elles ont le libre choix de l'organisme assureur. Il apparaît donc que les familles ont été tout à fait à même de décider si elles devaient souscrire une assurance scolaire pour leurs enfants et de recourir, à cet effet, à l'organisme d'assurance de leur choix, ce choix pouvant bien évidemment porter sur des assureurs dont les propositions n'ont pas fait l'objet d'une diffusion au sein de l'école ou de l'établissement scolaire. Enfin, il convient de souligner que les dispositions actuelles relatives à la distribution des documents des associations de parents d'élèves et des propositions d'assurances scolaires sont telles qu'elles garantissent une totale égalité de traitement entre les différentes associations de parents d'élèves et les organismes assureurs.

(J.O. Débats Sénat du 8 janvier 1982.)

obligation de résidence des fonctionnaires

On demande au ministre délégué, chargé de la Fonction publique et des Réformes administratives, quelle est l'obligation actuelle des fonctionnaires et les pouvoirs de l'administration dans ce domaine.

Réponse — Aucune disposition expresse d'ordre général n'est actuellement invoquée pour obliger un fonctionnaire à résider au lieu d'exercice de ses fonctions. Toutefois, l'obligation de principe demeure. Elle trouve son fondement dans la nécessité d'assurer le fonctionnement régulier et la continuité du service public. Les difficultés de logement et le développement des moyens de transport ont conduit l'administration à faire preuve d'une certaine tolérance quant à l'obligation de principe. Cette obligation est cependant strictement imposée en ce qui

concerne les fonctionnaires dont la présence est plus indispensable à la continuité du service et au respect de l'intérêt général. Ainsi existe-t-il des règles particulières à l'égard de certaines catégories de fonctionnaires, l'obligation de résidence s'appliquant par ailleurs aux fonctionnaires logés par nécessité de service.

(J.O. Débats Assemblée nationale du 11 janvier 1982.)

service national des normaliens

On demande au ministre de l'Education nationale de préciser les modalités d'accomplissement et la répercussion du service national sur les études des jeunes normaliens.

Réponse — Le départ au service national résulte de dispositions législatives et réglementaires qui s'imposent à tous. Par ailleurs, compte tenu des dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 25 juin 1979 précisant que la formation des élèves-instituteurs comprend une année consacrée à la formation de base et deux années consacrées à la formation approfondie, l'article 7 du décret modifié du 22 août 1978 relatif au recrutement des instituteurs prévoit, dans un souci pédagogique évident, que les candidats au concours de recrutement des élèves-instituteurs doivent être en mesure « d'accomplir sans interruption leur formation complète à l'école normale ou une phase de la scolarité » dont l'arrêté du 9 septembre 1981 précise qu'elle est « constituée par la première année de formation ». Ces dispositions ne peuvent toutefois s'appliquer aux élèves-instituteurs ayant atteint vingt-deux ans au cours de l'année du concours. La circulaire n° 80-109 du 4 mars 1980 a rappelé qu'en effet, en vertu de la réglementation en vigueur (loi n° 71-424 du 10 juin 1971 portant code du service national, modifiée par la loi n° 73-625 du 10 juillet 1973), ceux-ci ne peuvent bénéficier du report supplémentaire d'incorporation prévu par l'article L. 5 bis du code du service national puisqu'ils ne sont pas en mesure d'achever dans ce délai un cycle de formation professionnelle déjà entrepris. Ils doivent donc accomplir leurs obligations de service national

avant l'entrée à l'école normale. D'autre part, pour répondre aux préoccupations exprimées par l'honorable parlementaire concernant la date d'incorporation des intéressés, cette même circulaire recommande à ces candidats, qui sont déjà bénéficiaires du report d'incorporation prévu à l'article L. 5 du code du service national, report octroyé de plein droit jusqu'au 31 octobre de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent l'âge de vingt-deux ans,

de « prendre toutes leurs dispositions en vue d'être appelés avec la fraction du contingent incorporable à partir du 1^{er} octobre de l'année du concours, de façon à pouvoir commencer leur formation au 1^{er} octobre de l'année suivante ». L'article R. 10 du service national leur permet, en effet, de renoncer avant terme au bénéfice de ce report.

(J.O. Débats Assemblée nationale du 11 janvier 1982.)

Université de la Corse soumise aux dispositions de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur de 1968 (décret du 29 mars 1982 - B.O. n° 17).

— on signale —

■ **LA PUBLICATION** de la liste des diplômes délivrés par les universités d'Abidjan (en 1979-1980) et du Gabon (en 1980-1981) qui sont reconnus valables de plein droit sur le territoire de la République française (arrêtés des 4 et 22 février 1982 - B.O. n° 17).

■ **LA MISE EN PLACE** d'une protection particulière pouvant être accordée aux enfants des **personnels employés par les collectivités locales**: aides financières destinées à assurer l'entretien et l'éducation des enfants dont un parent est décédé dans l'accomplissement d'une mission ayant comporté des risques particuliers ou ayant donné lieu à un acte d'agression (décret du 8 avril 1982 - B.O. n° 17).

■ **LE REGLEMENT** du concours ONISEP 1982: **Un métier pour 2001** (note au B.O. n° 17).

au B.O.

— on publie —

■ **LES PROGRAMMES des classes de première et des classes terminales** conduisant au baccalauréat de l'enseignement du second degré pour les disciplines suivantes: français, philosophie, histoire, géographie, instruction civique, langue vivante I, sciences naturelles, sciences physiques, mathématiques, sciences économiques et sociales, technologie, éducation physique et sportive, langues anciennes (latin et grec), langues vivantes II et III, enseignements artistiques, technologie « optionnelle », économie et gestion, économie et sciences sociales, enseignement manuel et technique, activités sportives spécialisées. Ces programmes entreront en application à la rentrée scolaire 1982-1983 pour les classes de première et à la rentrée 1983-1984 pour les classes terminales (arrêté du 9 mars 1982 - B.O. spécial n° 3).

■ **LES MODIFICATIONS** des programmes de certaines disciplines (histoire, géographie, économie générale, économie d'entreprise, droit, mathématiques, etc.) des classes de première et terminale sanctionnées par les **baccalauréats de technicien de techniques administratives (G1)**, techniques quantitatives de gestion (G2), techniques commerciales (G3) (arrêté du 16 mars 1982 - B.O. n° 17).

■ **LE NOMBRE DE PLACES** prévues pour le concours d'entrée à l'ENA: 150 et leur répartition (note au B.O. n° 17).

— on prépare —

■ **UNE EXTENSION de l'informatisation de la gestion des collèges et des lycées**, compte tenu de l'expérimentation poursuivie depuis cinq ans (note de service du 26 avril 1982 - B.O. n° 17).

■ **LA CAMPAGNE** nationale pour la **Quinzaine de l'Ecole publique** en 1982 (note au B.O. n° 17).

— on transforme —

■ **L'ETABLISSEMENT PUBLIC** à caractère scientifique et culturel créé à Corte en

agenda

— congrès —

■ **Les enjeux sociaux de l'enseignement du français** seront le thème du congrès de l'Association française des enseignants de français (AFEF) qui se déroulera les **29, 30 et 31 mai** à Lille. La réflexion portera entre autres sur les moyens de lutter en français et par l'enseignement du français contre l'échec scolaire. L'AFEF rappelle que les non-adhérents de toutes disciplines peuvent également participer aux travaux. Pour tous renseignements et inscriptions: AFEF, B.P. 32, 92310 Sèvres. Tél.: 534-75-27.

— stages —

■ **Interprétation, écriture, connaissance de la chanson.** Ce stage, animé par Jacques Yvart, se déroulera **du 27 juin au 4 juillet** à Sainte-Croix-aux-Mines (Haut-Rhin). Il s'adresse à de jeunes chanteurs voulant se perfectionner, au contact de professionnels, dans ce moyen d'expression, ainsi qu'à toute personne désirent s'initier à l'histoire et au rôle de la chanson. Frais de participation: 1 300 F, comprenant l'héber-

gement et l'enseignement. Pour renseignements complémentaires: Maison régionale de la musique, 68160 Sainte-Croix-aux-Mines. Tél.: [89] 58-72-33.

■ **Stage national Création**, organisé par le secteur Poésie-Ecriture du Groupe français d'éducation nouvelle **du 2 au 6 juillet** à l'université de Nîmes (un pré-stage aura lieu les 29 et 30 juin et le 1^{er} juillet). Axé sur la confrontation des pratiques existantes (ateliers d'écriture, démarches en sciences physiques et biologiques, en mathématiques, en sciences de l'éducation, etc.), ce stage permettra de mettre en place des stratégies de transformation de ces pratiques — ceci dans une perspective de rentrée fondée sur la réussite dans le domaine scolaire, universitaire, socio-éducatif, professionnel. Dans le cadre de ces échanges, des rencontres sont prévues avec des romanciers, des poètes, des musiciens, des plasticiens, des scientifiques. Frais de participation modulés en fonction des salaires, soit entre 450 F et 1 200 F pour cinq jours en pension complète. Renseignements complémentaires et inscriptions (100 F d'abattement pour inscription par couple): Marie Lac, lotissement du Moulin, B 3, 32160 Plaisance. Tél.: [62] 69-30-25.

expositions

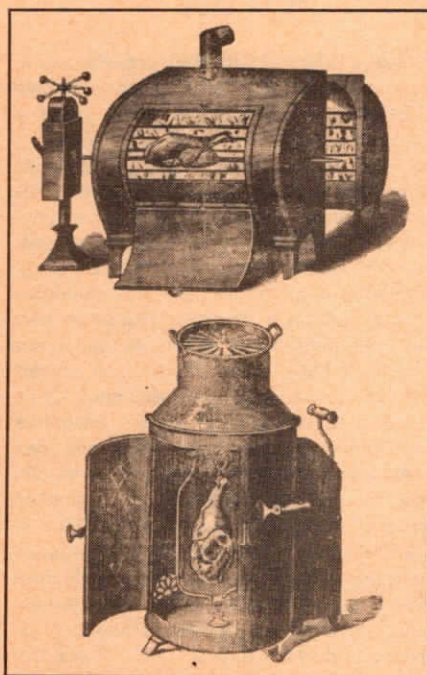
■ **La III^e Exposition du modèle réduit** réunira au CNIT (Paris-La Défense), **du 15 au 23 mai**, tout ce qui se fait en matière de modélisme, maquettisme, jouets anciens et jeux électroniques. Bénéficiant du patronage des ministères des Transports et du Temps libre, cette manifestation sera divisée en cinq grands secteurs :

- **le Salon**, où seront représentés à la fois grandes marques et artisans ;
- **les championnats de modélisme et maquettisme**, qui permettront à des amateurs de présenter des maquettes et modèles inédits ;
- **le spectacle et les musées** : présentation des plus belles réalisations de grandes

administrations, ministères et musées (RATP, SNCF, musées de la Marine, de l'Air, du Jouet, etc.) ; piste où s'affronteront voitures électriques et thermiques et d'où s'envoleront hélicoptères, avions et planeurs ; plan d'eau de 400 m² pour tous les engins flottants imaginables ; chemins de fer électriques ou à vapeur, figurines, poupées, etc. ;

- **les ateliers** dans lesquels les visiteurs pourront s'initier à différentes techniques ou... construire des avions en papier ;
- **l'information** par l'intermédiaire des différentes fédérations et des revues spécialisées.

Cette exposition sera ouverte chaque jour de 10 à 19 heures (nocturne le mercredi 19 jusqu'à 22 heures). Prix d'entrée : 20 F ; enfants de 7 à 14 ans : 15 F ; groupe : 10 F.



■ **Dans le cadre d'une série de manifestations organisées par l'ASDEVI** (Association pour la sauvegarde et le développement de l'environnement de la vallée de l'Iton), **du 16 au 23 mai**, deux expositions se tiendront dans l'église du XIII^e siècle de la petite commune de Saint-Nicolas d'Attez (à 4 km de Breteuil-sur-Iton) :

- l'une, consacrée à **Théodule Ribot**, né en 1823 dans ce village, peintre dont les œuvres, évoquant la vie dans la campagne, figurent dans des musées français et étrangers ;
- l'autre, intitulée **Cuisines de nos aïeules**, regroupe menus, ustensiles ménagers, appareils de cuisson, utilisés du XVIII^e siècle au début du XX^e.

Pour toutes précisions concernant l'ensemble des manifestations : ASDEVI, mairie de Condé-sur-Iton, 27160 Breteuil-sur-Iton.

notez aussi

■ **AJIR (Aventure - Jeunesse - Initiative -**

Responsabilité) est une opération mise en place par les directions départementales du Temps libre/Jeunesse et Sports ayant pour but d'aider financièrement et matériellement les jeunes (priorité sera donnée à ceux issus de milieux défavorisés) afin qu'ils puissent devenir autonomes dans l'organisation de leurs loisirs. Des adultes accueilleront ces jeunes, dialogueront avec eux et les conseilleront dans la formulation de leurs projets, ceux-ci se classant en deux catégories :

- **pour les 13/20 ans, projets « aventure-loisirs »** (vacances ou loisirs quotidiens), collectifs ou individuels ;
- **pour les 18/25 ans, projets « aventure professionnelle »**, sortes d'expériences pratiques dans le monde du travail, en France ou à l'étranger.

Pour toutes précisions, s'adresser à la direction du Temps libre/Jeunesse et Sports du département concerné (pour obtenir ces coordonnées, téléphoner au 584-12-05, poste 804). Pour les Hauts-de-Seine, le correspondant est Robert Falce, mairie de Boulogne-Billancourt (tél. : 604-81-80, poste 560).

■ **Des cassettes vidéo d'information en prêt gratuit.** La Cinémathèque CEDFI diffuse des courts métrages d'information réalisés par les plus grandes entreprises françaises et internationales, administrations, services publics, ambassades et offices de tourisme. La deuxième édition de son catalogue, qui vient de paraître, contient cent quatre titres de films abordant les sujets éducatifs ou distractifs les plus divers : artisanat, aménagement du territoire, arts et lettres, automobile, bâtiment, civilisation, économie et gestion, informatique, environnement, énergie, formation professionnelle, métallurgie, sidérurgie, sports, tourisme, etc. Ces films, disponibles en cassettes VHS, Betamax et Umatic, sont mis gratuitement à la disposition de toutes les collectivités, établissements d'enseignement, organismes de formation, entreprises, associations, clubs qui en font la demande. Pour recevoir le catalogue : CEDFI, 15 bis, rue Raspail, B.P. 40, 92302 Levallois-Perret Cedex. Tél. : 739-50-20.

■ **Une brochure, intitulée « Concours administratifs - catégorie A »**, réalisée par la Cellule Accueil-Information-Orientation de l'université Paris I, vient d'être éditée par les Publications de la Sorbonne. L'originalité de cet ouvrage tient à la présentation qui est faite des concours. Pour la première fois, ils figurent non seulement par ministère mais aussi par type d'épreuves : quelles disciplines, quelles épreuves pour quels concours ? Ce document constituera un outil précieux pour tous ceux qui se destinent à la Fonction publique. En vente aux Publications de la Sorbonne, 14, rue Cujas, 75005 Paris et dans toutes les grandes librairies (124 p., 30 F).

L'évaluation régulière : les étapes du cheminement

• L'évaluation a un objectif fondamental : suivre le cheminement de chaque élève de façon continue.

• C'est l'aboutissement obligé de la pratique de la pédagogie de l'éveil.

Les fiches MULTIPRINT portent sur le contrôle des connaissances, mais aussi sur les savoir-faire.

Le fichier Multiprint aide à révéler la maîtrise des élèves et leur capacité de réinvestir les acquis.

Trois types de fiches à trois niveaux d'évaluation :

– des fiches de reproduction :

pour contrôler la mémorisation d'une connaissance ou de l'acquis pratique d'un savoir-faire ;

– des fiches de réutilisation : pour faire réemployer des acquis comme outils d'analyse de problèmes analogues à ceux déjà abordés par les élèves,

– des fiches de transfert : pour faire réinvestir des connaissances et des savoir-faire dans la réalisation de travaux interdisciplinaires.

MULTIPRINT, une évaluation fondée sur des activités concrètes, en liaison rigoureuse avec les objectifs de l'école élémentaire.

matrices MULTIPRINT

une collection de plus de 1400 stencils
conçue par et pour les enseignants

Multiprint s'imprime bien. Multiprint est la seule matrice pré-imprimée conçue exclusivement pour duplicateur à alcool. Fonctionne sur tous les appareils. Chaque stencil peut tirer de 250 à 300 copies. Ne s'encrasse pas : tous vos tirages sont propres et bien lisibles jusqu'au dernier.



Diffusion directe
aux écoles
et collectivités locales



éditions m.d.i

LE SPÉCIALISTE DE LA PÉDAGOGIE DE L'ÉVEIL
B.P. 69 - 78630 ORGEVAL CEDEX - Tél. : (3) 975.63.81

offre directe réservée au corps enseignant

Cochez les rubriques qui vous intéressent et retournez ce BON aux Éditions M.D.I. - B.P. 69 - 78630 ORGEVAL CEDEX

Veuillez me faire parvenir gratuitement une matrice MULTIPRINT (qui me permettra de tirer jusqu'à 300 copies) ainsi que votre catalogue « Écoles Primaires 1982 ».

Veuillez m'adresser les dossiers de Matrices MULTIPRINT de la collection de SCIENCES EXPÉRIMENTALES cochées ci-dessous :

Approche de quelques phénomènes physiques
 Niveau 1 (CE1) 32 matrices 235 F
 Niveau 2 (CE2-CM1) 32 matrices 235 F
 Niveau 3 (CM2) 32 matrices 235 F
 Les mammifères familiers (CM)
 16 matrices 130 F
 Les animaux sauvages (CM)
 16 matrices 130 F

Les adaptations animales (CM)
 16 matrices 130 F
 La nature se réveille (CM)
 32 matrices 235 F
 La nature s'endort (CM)
 32 matrices 235 F
 Des élevages pour mieux aimer (CP-CE)
 16 matrices 130 F

Prix franco T.T.C.
valables jusqu'au
31.12.1982

N'envoyez pas
d'argent à la
commande. Vous
régleriez à réception
de facture.

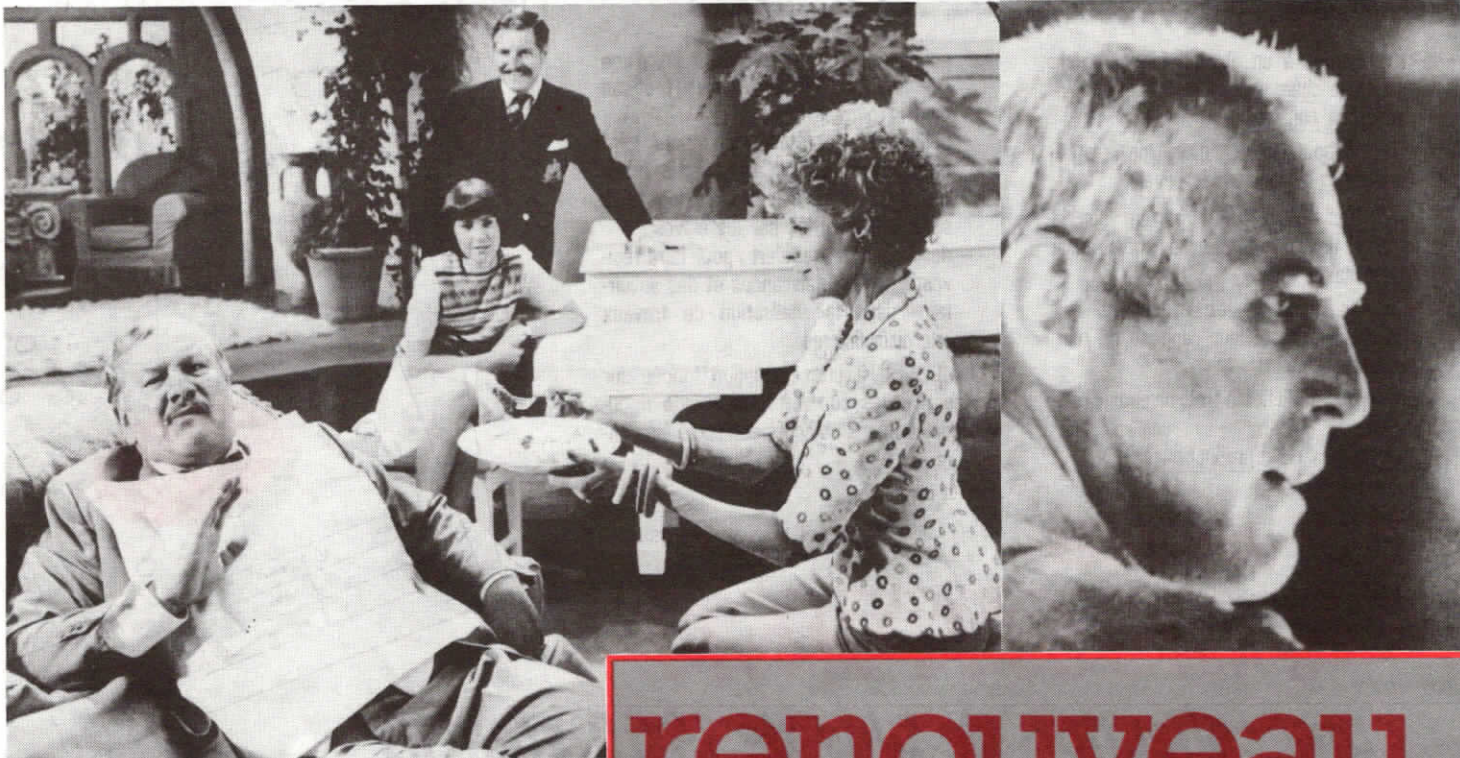
Pour 2 dossiers
commandés vous
recevrez un cadeau.

Facturation à : Date et signature :

M. Mme Mlle École :

Adresse :





renouveau



Le roman policier a, de longtemps, conquis ses lettres de noblesse comme genre littéraire.

Il en est de même au cinéma, où le « polar », servi par les plus grands, figure comme classique dans les cinémathèques.

La production de films policiers est telle aujourd'hui qu'on peut s'interroger sur la richesse d'un tel renouveau.



en haut, de gauche à droite, « Meurtre au soleil » et « Absence de malice »
en bas, « Ecoute voir »

du cinéma policier

« AVEC le polar, on peut tout dire » déclarait récemment Alain Corneau, le réalisateur de **La menace**, du **Choix des armes** et de bien d'autres succès. C'est sans doute ce qui explique à la fois la vogue persistante du film policier, et ses métamorphoses, parallèles à celles du roman policier lui-même. Au-delà de la quête d'un mystérieux coupable — c'est le schéma du « who dunit » traditionnel — ou de la « saga » d'un héros, Arsène Lupin, Sherlock Holmes, Hercule Poirot ou l'inspecteur Clouzeau, le « polar » est devenu psychologique, surréaliste, dénonciateur, politique et militant, voire philosophique et presque métaphysique.

Non qu'il ait tout à fait abandonné ses vieilles formules et ses vieilles gloires. On tourne toujours des Agatha Christie, qui ont toujours du succès: voyez **Meurtre au soleil**, après **Le Crime de l'Orient-Express** et **Mort sur le Nil**. Et il n'y a pas si longtemps que Robert Lamoureux faisait revivre à l'écran les aventures d'Arsène Lupin, et Jean

Marais celles de Fantômas.

Mais, justement, un premier « virage » consiste à reprendre de grandes figures de l'univers policier et à leur inventer de nouveaux exploits. Ainsi a-t-on réalisé **La vie privée de Sherlock Holmes**, film plein d'humour et d'allusions destinées aux bons connaisseurs du 221 Baker Street; **Meurtre par décret**, qui mettait aux prises le même Sherlock Holmes et... Jack l'Eventreur; ou **Le privé de ces dames**, pastiche très réussi des films de Bogart qui tournait gentiment en dérision le personnage du « privé » séducteur de toutes les femmes qu'il rencontre.

Autre « virage »: on se contente de faire, avec les moyens nouveaux qu'offre la couleur par exemple, un *remake* d'un grand succès: c'est le cas des **39 marches** de Don Sharp, qui reprend le thème du fameux film de Hitchcock (1935), avec une plus grande fidélité au roman de John Buchan, et qui en profite pour reconstituer de façon très savoureuse l'Angleterre de 1914. Le

« thriller », tout en conservant son suspense, devient prétexte à une évocation historique dont les détails satiriques ne sont pas absents.

Ou bien encore on transporte l'intérêt des personnages de romans policiers à leur créateur. Ainsi **Agatha**, de Michel Apted, porte à l'écran une aventure personnelle d'Agatha Christie, aventure peu connue mais digne de ses meilleurs romans: sa disparition mystérieuse, qui mit la police en émoi, et sa fugue d'une quinzaine de jours, au moment où son mari se préparait à divorcer. Et l'on peut citer aussi (bien qu'on franchisse ici la frontière du « polar » et de la science-fiction) l'excellent **C'était demain**, de N. Meyer, qui nous montre Jack l'Eventreur — encore lui! — utilisant la machine à explorer le temps de Wells pour fuir l'Angleterre et Scotland Yard; Wells le poursuit et le rejoint à San Francisco en 1979. L'humour du film vient de ce que Jack l'Eventreur est bien dépassé dans le monde actuel, et que Wells, spécialiste de l'anticipation, s'a-

dapte aux temps modernes beaucoup moins bien que Jack, rendu débrouillard par la dure école du crime...

Ou bien enfin, on transpose en France l'atmosphère classique du roman « noir » américain, sordide, désespérant, ignoble : c'est le cas de plusieurs films de Corneau, mais spécialement de celui qui s'appelle, précisément, **Série Noire**, où Patrick Dewaere avait fait une création remarquable dans le rôle d'un mythomane minable qui dérive vers le crime sans le vouloir, grisé par son imagination et sa sottise. Mais ici, déjà, le « polar » manifeste autre chose que le désir de nourrir un suspense classique, même agrémenté d'humour ou de pittoresque. Il est le véhicule d'une ambition plus haute. Et cette ambition est aujourd'hui multiple.

Elle consiste parfois à transformer le drame de l'action en drame psychologique. C'était en partie le cas du film d'Henri Verneuil, **I comme Icare**, dont le secret résidait dans les expériences (très réelles) du psychosociologue Stanley Milgram sur la soumission à l'autorité et le conditionnement des individus. En partie aussi, le cas d'**Une affaire d'hommes** de Ribowski, où l'énigme policière compte moins, au fond, que le drame de l'amitié qui l'explique. En partie, encore, le cas d'**Absence de malice**, de Sydney Pollack : les réactions des personnages, et surtout de Gallagher, l'homme d'affaires fils d'un bootlegger, de Megan, la jeune journaliste, de Rosen, le chef du FBI, sont les vrais moteurs de l'action, et Pollack prend soin d'éclairer leurs caractères. Mais le type achevé du « polar psychologique », c'est évidemment **Garde à vue**, de Miller, qui n'est que le long affrontement du suspect Michel Serrault et du policier Lino Ventura : et du coup, le dépouillement dramatique (unité de temps, unité de lieu) est porté à son comble (**Garde à vue** est d'ailleurs tiré d'un roman de Wainwright, **A table**, publié dans la Série noire, de même que **Coup de torchon** de Tavernier était tiré d'un roman de Thompson, de la même collection : on voit que la diversité des films policiers reflète souvent celle des romans).

Autre utilisation du cadre du film policier : le pousser vers une atmosphère onirique, presque surréaliste. Deux films illustrent bien cette tendance. Le plus connu, c'est **Buffet froid** de Bertrand Blier. On se souvient de cette étrange histoire qui commence par un meurtre dans le RER, qui se poursuit dans les grands immeubles presque déserts de la Défense, et qui met en scène — entre autres — un assassin de femmes seules qui a peur la nuit, un homme qui commande son propre assassinat, etc. Tout cela n'est peut-être que le rêve de « l'homme au couteau » (que jouait Depardieu) ; c'est, en tout cas, un délire organisé, à la Kafka, tressant des arabesques autour des thèmes de la peur et de la violence. Autre exemple : **Ecoute voir**, de Hugo Santiago. Ce metteur en scène, argentin d'origine et français d'adoption, se réclame ouvertement des films de Sternberg et des romans de Borgès. **Ecoute voir** nous invite à réfléchir sur les pouvoirs des sons dans le monde moderne, sur le conditionnement qu'ils nous imposent ; mais il le fait à travers un miroitement de parodies (le « privé » en trench-coat et feutre rabattu est une femme), de clichés (le savant mystérieux, la secte étrange) et surtout de ce fantastique qui est, selon l'auteur, « une tentative de percer le réel », et qui doit « procéder du quotidien ».

Cependant, la pente la plus courante du film policier moderne, c'est assurément la dénonciation et le militantisme. Inutile d'en préciser longuement les causes : la politisation croissante de toutes nos activités, et la situation privilégiée de tout système policier comme mesure de l'honnêteté d'un régime et de son respect des libertés, suffisent à expliquer cette tendance. Elle se montre d'abord dans l'abondance des films « anti-policiers » qui s'en prennent à la « police pourrie », et cela dans les pays les plus divers : en France, c'est, par exemple, **Flic ou Voyou** de Lautner, **La guerre des polices** de Robin Davis, **Le piège à cons** de Jean-Pierre Mocky ; aux Etats-Unis, **Bande de flics** de Robert Aldrich, **Les flics aux trousses**, de Charles Dubin, **Le prince de New York** de Sidney Lumet. Mais

c'est aussi, en Suède, **Un flic sur le toit** de Bo Widerberg ; en Allemagne, **Le couteau dans la tête** de Reinhard Hauff ; en Italie, **Un juge en danger** de Damiani.

A vrai dire, ces deux derniers films vont beaucoup plus loin que la mise en accusation des tares de la police elle-même. Le film allemand, qui raconte le drame d'un homme blessé au cours d'une rafle et devenu amnésique, veut symboliser le sort de l'homme moderne, victime de l'Etat policier, et dont l'identité est manipulée par les forces politiques, la dictature médicale, etc. ; au-delà apparaît l'image de l'Allemagne qui se cherche à travers un passé trouble. Le film italien — tourné avant l'assassinat d'Aldo Moro — met en lumière la montée du terrorisme et les compllicités qu'il trouve à tous les niveaux. Le « polar » devient ainsi, très souvent, non seulement anti-policier mais anti-politicien.

C'était déjà le cas de **Mort d'un pourri**, de Lautner (avec Alain Delon) : une affaire de dossiers compromettants (inspirée de l'affaire Aranda) provoque meurtres et exécutions en série, et présente parlementaires, ministres, avocats, policiers et hommes de main comme également corrompus. C'est un climat qu'on trouvait aussi dans plusieurs films de Boisset (**Le juge Fayard**, **L'attentat**, et récemment **Une femme flic**) ou de Rosi (**Main basse sur la ville**, **L'affaire Mattei**), ou aux Etats-Unis, de J.-P. Kagan (**The big Fix**).

Un des thèmes favoris de ces « polars engagés », c'est la dénonciation de la justice, et de l'erreur judiciaire : soit qu'on invente une histoire à l'appui de la thèse (comme dans **Le témoin** de Mocky), soit qu'on reprenne une affaire réelle pour en souligner les terribles équivoques (**Le pull-over rouge**, de Michel Drach, sur l'affaire Ranucci ; ou les multiples versions filmées de l'affaire de Bruay-en-Artois). Et, plus largement, le « polar » moderne s'en prend à toutes les formes de manipulation du citoyen et de l'individu ; j'ai déjà cité **Ecoute voir** et **I comme Icare**, mais l'exemple le plus frappant serait sans doute le **Dossier 51** de Deville. Son héros, Dominique Aupital, devenu la cible

d'un service de renseignements qui dispose de toutes les ressources de la psychanalyse et de l'électronique, va être conduit à commettre un acte qui lui répugne, et ne trouvera d'issue à son esclavage que dans le suicide.

Bien entendu, le film policier entretient, dans ces domaines, des rapports étroits avec le film d'espionnage : la dénonciation de la police devient la mise en accusation de l'*Internationale policière*. Le remarquable *Il faut tuer Birgit Haas*, de Laurent Heynemann (sur l'exécution d'une terroriste allemande par les services français — encore un film sur la manipulation !) en est un bon exemple.

Resterait à signaler quelques tendances très récentes du cinéma policier : la vogue du « polar » comique (*Tendre poulet* de De Broca) ; la naissance du personnage de la « femme flic » qui donne son nom à l'excellent film récent de Boisset, interprété par Miou-Miou ; la mise en question du rôle de la presse à côté de celui de la police (dans *Absence de malice* notamment).

Mais le plus curieux est le prolongement métaphysique de certains films policiers modernes. C'est sans doute un héritage du *Procès* de Kafka — et de la très belle adaptation qu'en avait donnée Orson Welles. En tout cas, il est remarquable que *La menace* d'Alain Corneau débouche, selon son auteur lui-même, sur l'idée que « *le héros perd son identité, victime de sa propre machination* » ; c'était, nous l'avons vu, le thème secret du *Couteau dans la tête* et de *Dossier 51*. Et il est à noter que Bertrand Tavernier voit dans son *Coup de torchon* — histoire d'un policier colonial aveuili qui se mue en ange exterminateur — une révolte « *contre toutes les vacheries du monde* ». Absurdité du monde, révolte contre ce qui écrase l'individu solitaire affronté à de tout-puissants mécanismes, désespoir et lucidité, voilà finalement la leçon secrète de ces films qui ne gardent plus que la façade et les conventions propres au genre. Oui, Alain Corneau avait raison : « *Avec le polar, on peut tout dire.* »

Etienne Fuzellier

lectures buissonnières

■ Le titre original — *Un autel pour ma mère* — du livre de Ferdinando Camon, *Apothéose* (Gallimard, 152 pages), exprime avec précision et simplicité le sens et le sujet d'un récit qui, avec les mots les plus « ordinaires », fait passer du réel au mythe. Camon relate la mort de sa mère, une paysanne, le désarroi qui suit parmi les siens, puis la construction par son père — en proie à une sorte de délire mystique — d'une chapelle votive dédiée à la morte.

Derrière le récit constamment dépouillé, comme franciscain, se dessine une double et passionnante réflexion : celle qui concerne les relations entre le narrateur et les siens, entre l'intellectuel et les paysans (*Apothéose* est le troisième livre, après *Figure humaine* et *La vie éternelle*, de ce que Ferdinando Camon appelle le « Cycle des derniers », cycle qui porte sur la fin de la civilisation paysanne, de ses hommes, de sa morale) et celle qui porte sur le pouvoir des mots, sur leur rapport avec le réel — pour le servir au plus profond.

■ Enfermés que nous sommes dans de trop étroites visions du monde, nous ignorons souvent l'histoire des communautés qui nous sont pourtant géographiquement proches, surtout quand celles-ci sont minoritaires ou quand les circonstances les ont marginalisées. C'est le cas, en particulier, pour *Les Juifs d'Algérie*, dont Richard Ayoun, historien à l'Institut des langues et des civilisations orientales à Paris III, et Bernard Cohen, journaliste, viennent de nous résumer, avec beaucoup d'érudition et de clarté — et aussi beaucoup d'amour — les « deux mille ans d'his-

toire » (Jean-Claude Lattès, collection « Judaïques/Une bibliothèque juive », préface de Gérard Nahon, 254 p., dont 18 de bibliographie).

C'est en effet au début de notre ère que des communautés juives se sont installées au Maghreb, renforcées au XIV^e siècle par une très forte immigration venue d'Espagne. Il est passionnant de suivre leur difficile et complexe « aventure ». D'abord, sous l'occupation romaine, les Juifs sont commerçants, certes, mais aussi agriculteurs, artisans, industriels — ils le resteront très longtemps. Ils nouent des liens étroits avec les Berbères, au point que l'on peut parler aussi bien de Berbères qui se judaïsaient que de Juifs qui se « berbérissent ». Puis vient la conquête arabe qui ne parvient pas à briser les communautés juives. Il apparaît même que l'Islam maghrébin, malgré certains excès anti-juifs, reconnaisse leur irremplaçable rôle. Enfin, c'est la conquête française et, essentiellement, le décret Crémieux qui donne aux Juifs la nationalité française et les attache ainsi durablement, malgré les pogroms de Constantine en 1934 et les persécutions du régime de Vichy, à la « métropole ». Plus près de nous, et ce n'est pas le moins important, les auteurs insistent beaucoup sur les transformations que le retour, en 1962, de plus de cent quarante mille Juifs d'Algérie dans l'Hexagone apporte dans la communauté juive d'aujourd'hui.

Voici, donc, un livre plein d'enseignements, et non seulement sur des événements souvent méconnus, mais sur les mœurs, les croyances, la culture, en un mot — plus difficiles peut-être à cerner, mais qui, ainsi évoquées, donnent à la chro-

nologie, toujours nécessairement un peu sèche, l'épaisseur charnelle de la vie.

■ Dominique Roulet, l'auteur de **Tout l'été pour mourir**, nous propose avec **Une mort en trop** (Denœl, coll. « Sueurs froides », 276 p.), un policier de facture classique où ne manquent ni l'atmosphère d'un bourg méridional où tous les gens se connaissent et s'épient, ni la peinture psychologique des personnages, ni l'imbrication des pistes, ni même — comble d'habileté — une clef susceptible de faire découvrir au lecteur le coupable, bien avant l'inspecteur Lavandin. Mais nous sommes trop pris par l'intrigue pour saisir l'occasion... Qu'importe, on verra bien, à la fin de ce roman qui se lit d'une traite, que le titre est pleinement justifié.

■ Jean-Patrick Manchette nous révèle à nouveau, avec **La position du tireur couché** (Gallimard, coll. « Série noire », n° 1856, 188 p.), son habileté d'écrivain et son pessimisme fondamental. Martin Terrier est un tueur à gages qui n'arrive pas à saisir qu'il est utopique d'espérer que l'on puisse, dans ce genre de profession, retrouver un jour sa liberté, l'argent amassé et la femme que l'on aimait. Dans la mesure où il insiste, ses employeurs vont utiliser des moyens de persuasion très éloquentes !...

Le style est sobre, le vocabulaire précis. Manchette se révèle très minutieux dans la description, surtout en ce qui concerne les armes à feu, ce que fument les hommes, comment s'habillent les femmes et de quelle façon dorment les anciens tueurs reconvertis...

■ Une chronique de René Godenne sur Daniel Boulanger, romancier et nouvelliste, de qui ont été publiées trois cent trente-huit nouvelles en onze volumes. Un dossier de Bernard Collignon sur la littérature en Autriche et sur la revue **Tintenfisch** (Le poisson à encre) qui publie sans prééminence poèmes, nouvelles et extraits de romans. Une recension des « textes courts » parus en volumes durant le trimestre précédent. Un conte populaire occitan, tiré du répertoire de Marie Soulié. Et sept nouvelles aussi différentes que des oiseaux-mouches pris au hasard dans les pays où leurs espèces abondent.

Aimez-vous les oiseaux-mouches, leurs couleurs, leur vol, leur grâce, cette possibilité qu'ils ont de se fixer un instant dans les airs, comme pour laisser contempler la rutilance de leur plumage, la finesse exquise de leur corps, et fournir ce souvenir chaud qu'on gardera au cœur, telle une tache rétinienne, une fois qu'ils s'en seront allés ?..

Je voulais, bien sûr, dire : « Aimez-vous les nouvelles, qui ne sont

ni un roman réduit, ni l'ébauche d'une rédaction plus vaste ? » Les nouvelles sont des œuvres parfaites, dans l'acception esthétique et biologique du terme. Comme les colibris. Chez nous, on a tendance à méconnaître les uns et les autres. Pour les colibris, je n'ai pas de solution. En ce qui concerne les nouvelles, je vous conseille de vous abonner à la revue **Brèves - Actualité de la nouvelle**, que dirige Daniel Delort. Je viens de donner le contenu de son n° 4 ; voici ses coordonnées : Atelier du Gué, 11300 Villelongue d'Aude. Chaque numéro, de 100 pages, est vendu 20 F ; l'abonnement annuel est de 120 F.

■ **Orbites** est le titre d'une nouvelle publication qui se définit comme « la revue de bibliothèque de science-fiction et de fantastique ». Trimestrielle, elle n'est pas vendue dans les kiosques et on ne peut se la procurer que sur abonnement (135 F aux Nouvelles Editions Oswald, 38, rue de Babylone, 75007 Paris).

Daniel Riche, qui préside aux destinées de cette revue, n'a pas choisi la solution de facilité qui aurait consisté à rassembler des textes d'auteurs très connus. Mis à part Arthur C. Clarke, aucun écrivain prestigieux ne figure au sommaire du n° 1 (premier trimestre 1982). Il a préféré miser sur la qualité des textes et des études, sur la variété des chroniques, sur une ouverture à toutes les formes de l'imaginaire et à tous les lieux de leur expression. C'est pourquoi on trouvera dans cette livraison aussi bien un (bon) texte d'un jeune auteur italien qu'une étude (excellente) consacrée à la science-fiction en Chine populaire.

Exception faite pour **Fiction**, qui ne semble pas d'ailleurs opérer le redressement attendu, nous n'avons plus actuellement aucune revue de science-fiction. **Orbites** arrive à point pour combler un vide grave de conséquences. Il faut souhaiter que ceux qui apprécient les littératures de l'imaginaire en prennent conscience et s'abonnent à ce périodique.

Notes de lecture établies par Jacques Chevallier, Pierre Ferran et Pierre-Bernard Marquet

poésie québécoise

Le prix littéraire France-Canada 1982 vient d'être remis par Pierre Emmanuel, président du jury, à deux Québécois, Laurent Mailhot et Pierre Nepveu, pour leur anthologie de **La poésie québécoise des origines à nos jours** (1) dont nous avons signalé la parution dans notre n° 478 du 21 janvier dernier. Les lauréats, tous deux professeurs à l'université de Montréal, se sont livrés à une longue et minutieuse recherche pour parvenir à rassembler l'histoire poétique de la Belle Province. Avec cent soixante-douze poètes répertoriés dont on trouve plus de cinq cents poèmes, avec trois cent trente-six illustrations, cette anthologie, la première aussi complète, constitue un remarquable ouvrage pour tous ceux qui s'intéressent à la littérature francophone en général et à la littérature québécoise en particulier. C'est, en tout cas, une excellente occasion de découvrir ou de retrouver ces voix, celles inconnues de nous et celles dont la renommée a déjà franchi l'Atlantique pour notre plaisir, et qui toutes ont été et sont les ferments d'une identité.

M. G.

(1) Presses de l'Université du Québec, Québec — Editions de l'Hexagone, Montréal. Pour la France : Librairie québécoise, 71, rue du Cherche-Midi, 75006 Paris.

ces étranges poupées venues d'ailleurs...



Le Festival des arts traditionnels de Rennes a vécu, en mars dernier, sa neuvième édition. Organisé avec sérieux et compétence par la Maison de la culture, il a désormais acquis ses lettres de noblesse et sa réputation dépasse largement le cadre de l'Hexagone. Consacré essentiellement cette année aux marionnettes, il a contribué à dissiper une équivoque tenace dans notre pays en montrant qu'elles ne sont pas seulement un divertissement et qu'elles ne s'adressent pas uniquement aux enfants.

Comme l'écrit Françoise Gründ, directrice artistique du Festival, « la marionnette, forme élaborée de l'idole, délaissée sans doute en Occident à cause des pertes subies par le sacré, se troupe préervée et vivante ailleurs, grâce à des structures sociales de type différent, grâce encore à des techniques précises comme des mécanismes, codées comme des lois, grâce à un statut du montreur plus proche du religieux que du saltimbanque ».

« QUELLE que soit leur technique, qu'elles soient gantées et animées par la main même de l'opérateur, mues par des fils, tenues par des tringles, pourvues d'un clavier, voire, par une monstrueuse erreur, équipées électriquement, toutes les poupées qui jouent sont des marionnettes. » Ainsi Gaston Baty définissait-il les marionnettes. Et il poursuivait : « Elles sont aussi vieilles que l'histoire. Dès la plus haute Antiquité, nous constatons leur existence. Les documents écrits sont rares : cela vient-il de la méconnaissance qui, de tous temps, les fit considérer par de trop graves esprits comme une distraction puérile ? Leur attachait-on trop peu d'importance pour parler d'elles ? Leur en

attachait-on tellement, au contraire, qu'il fallait préserver leur secret, comme celui, par exemple, de certaines sectes religieuses ou de certains mystères ? Les deux causes ont dû jouer suivant les époques. Les reliques aussi en sont rares, pauvres choses faites de terre cuite, de bois ou de carton, si périssables que de miraculeux hasards n'en ont sauvé que quelques-unes. Cela suffit pourtant à établir l'universalité et la perpétuité de la marionnette. Dès l'origine du monde civilisé, elle est là. »

(1)

Comme pour étayer — s'il en était besoin — cette affirmation de Gaston Baty, Jean-Luc Penso, metteur en scène de marionnettes chinoises, écrit : « Mentionnées dès la

le théâtre de marionnettes de Shangai

De nos jours, les marionnettes constituent encore un divertissement dont les Chinois sont friands : les représentations du Théâtre de marionnettes de Shangai drainent vers l'immense salle du Théâtre Fon Lei des milliers d'amateurs passionnés — jeunes et adultes — de la grande métropole chinoise et de ses environs. A la campagne et dans les écoles, le répertoire traditionnel et contemporain de cette troupe séduit également un public nombreux. En 1980, ce théâtre comptait cent cinquante personnes formées à l'Institut du Théâtre de Shangai :

- quarante-huit acteurs répartis au sein de deux équipes : l'une joue à Shangai tandis que l'autre se produit à la campagne, dans les écoles...
- vingt-trois musiciens — dont cinq chefs d'orchestre et compositeurs — qui accompagnent les spectacles d'une musique traditionnelle (ou d'inspiration traditionnelle) chinoise. Tous les instruments de l'orchestre sont ceux de la musique chinoise, sauf la contrebasse ;
- dix-huit personnes se consacrent à la décoration ;
- une vingtaine travaillent à l'atelier de fabrication des marionnettes ;
- vingt et une effectuent des recherches concernant les pièces pour marionnettes, la mise en scène, la fabrication, la décoration...
- le reste du personnel de la troupe vaque à des tâches administratives, s'occupe de la cuisine...

dynastie des Zhou, mille ans avant Jésus-Christ, les marionnettes chinoises, proches des religions populaires, ont toujours été aimées... »

(1) Au VIII^e siècle, un court poème de l'empereur Xuan Zong, intitulé « La chanson de la marionnette », évoque « le bois sculpté, tiré par un fil » et atteste ainsi de la pérennité de l'usage des marionnettes en Chine.

Le Festival des arts traditionnels de Rennes nous a rappelé que les

marionnettes sont « aussi vieilles que l'histoire » et que leur usage ne connaît guère de frontières. On a également pu y constater qu'elles obéissent à des techniques de manipulation très diverses et que, loin d'être un simple divertissement, elles remplissent de multiples « fonctions ».

Ancien café-théâtre de la Maison de la culture, la salle Jarry accueillait une exposition-animation, « Jouer avec les marionnettes », qui « invitait à toucher, à manipuler, à s'identifier avec le matériel mis à la

disposition du public... » afin de « permettre un contact plus sensuel avec divers types de marionnettes » (2).

Les enfants ne s'en privèrent pas et tandis que, fascinés, ils exploiraient ce monde merveilleux, les adultes déambulaient de vitrine en vitrine pour découvrir, sous forme d'objets ou de documents photographiques, des marionnettes de toutes sortes, fabriquées à partir d'une grande variété de matériaux et originaires d'un peu partout : des fines figurines du Wayang Golek de Java à ce « grand clown » de Sri Lanka, en passant par de superbes marionnettes du Mali, on trouve en effet ces petites poupées dans tous les pays.

Pour qu'elles « vivent », il faut qu'on les anime : toute une gamme de techniques permet de créer le mouvement. Les plus classiques demeurent la gaine, la tige et les fils mais cette instructive exposition révéla aussi l'existence de quelques marionnettes qui obéissent à des techniques ingénieuses et insolites : celles du Mali, à clavier, datant du début du siècle et représentant une femme en train d'accoucher ; celles du Niger, les unes avec cheval castelet, les autres dites « à pied » actionnées par... les orteils qu'un fil tendu, sur lequel évoluent de minuscules personnages, relie.

L'Inde est le royaume des marionnettes. Elles y empruntent des formes diverses selon les régions : à tige au Bengale, mues par des fils au Rajasthan qui, depuis des siècles, est considéré comme le berceau de l'art de la marionnette ; on y dénombre aujourd'hui, paraît-il, vingt mille familles de montreurs qui mènent une vie pénible. Mais « autrefois, les artistes vivaient du mécénat des princes locaux dont ils racontaient les exploits, puis les légendes. Le plus souvent, les canevas des textes dits par les conteurs étaient enrichis par l'écriture des princes eux-mêmes qui célébraient aussi leurs ancêtres » (2).

C'est précisément l'histoire d'un prince, « La geste de Amar Singh Rathor », que proposaient à Rennes les Kathpuli-S-Nat-S du Rajasthan. Une histoire pleine de malice et de truculence émaillée de danses, de parades de courtisanes, de numéros

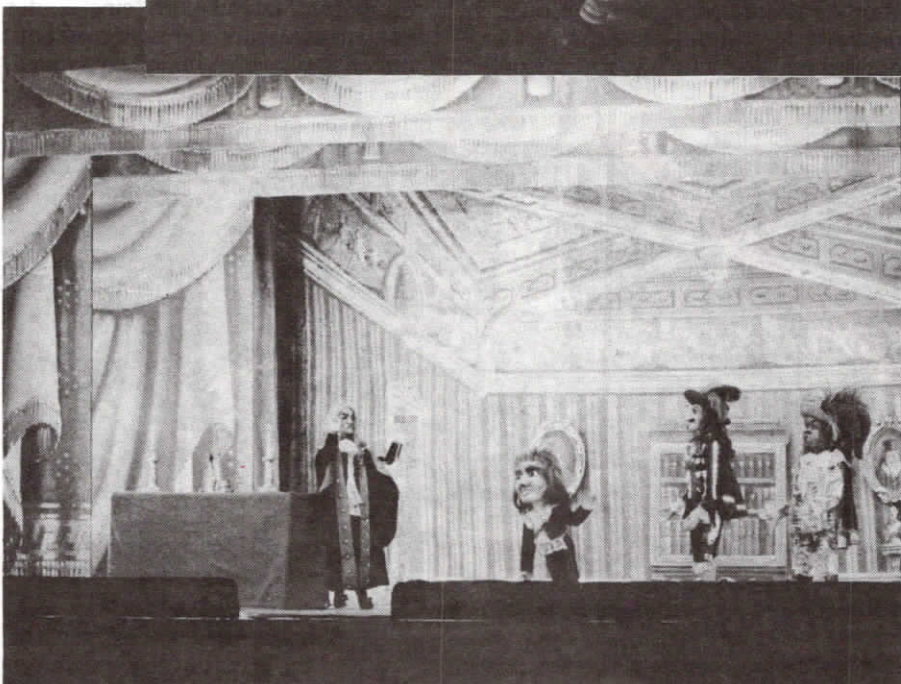


de chevalerie et de défilés de chameaux, dans laquelle l'humour courtise le merveilleux. Dépourvues de jambes et habillées de longues robes amples aux couleurs chatoyantes, ces poupées de style naïf bougent et dansent avec une remarquable aisance. « Leur apparence fantastique, les yeux et le nez disproportionnés par rapport au corps rappellent les créatures extraordinaires qu'elles incarnent. » (2) Seuls deux fils — un sur la tête, l'autre à la taille —, que le manipulateur enroule sur ses doigts, les maintiennent; cette relative simplicité engendre des merveilles de mobilité, de drôlerie et de beauté.

Mais le plus merveilleux spectacle de marionnettes à fils fut sans doute, à Rennes, celui que présenta la Compagnie Carlo Colla de Milan qui, de génération en génération, s'est fait une spécialité d'adapter les opéras et les ballets de... la Scala! Un répertoire joué, dit-on, par un millier de marionnettes! Le ballet «Lo spirito Folletto» — une version de «La flûte enchantée» — est un ravissement: on se croirait revenu aux plus beaux jours du Châtelet. Doté de tous les moyens techniques et artifices du théâtre, l'imposant castelet, qui est en fait un véritable théâtre réduit, y concourt certainement. Mais on reste confondu par l'esprit d'invention, le talent poétique, les prouesses d'ingéniosité des membres de la Compagnie et par la dextérité de ses manipulateurs dont les mains agiles tricotent, avec les fils des marionnettes, un spectacle plein de grâce, de délicatesse, de charme et de rêve. On comprend que les journalistes italiens aient qualifié Carlo Colla de «Strehler des poupées» et de «Fellini des marionnettes».

Venues en voisines, les marionnettes de Liège jouaient, dans l'une des salles du Théâtre de la Ville de Rennes, une Nativité d'un humour si lourd qu'il justifierait presque les «histoires belges» les plus douteuses... Dommage, car les marionnettes liégeoises, le plus souvent sculptées dans le bois, sont très belles. Manipulées en surplomb au moyen d'une seule tringle de fer accrochée à un anneau fixé au sommet de la tête, elles demeurent le type le plus ancien des marion-

marionnettes italiennes





nettes à tringle.

Le Kuruma Ningyo du Japon appartient à la famille du Bunraku, un théâtre de marionnettes portées né au XVII^e siècle et qui, très recherché dans sa forme, reste très apprécié et populaire dans ce pays. Il se distingue des autres théâtres japonais de marionnettes portées « par sa technique de manipulation, la façon de porter la marionnette et le répertoire qui présente en général des œuvres non citadines, jouées dans des décors de campagne et attirant surtout un public rural » (2). Extraite de « L'Intendant Sansko », l'une des pièces présentées à Rennes appartient également au répertoire du Kabuki et a inspiré l'un des films de Kurosawa. Accom-

pagné d'un ensemble de musiciens traditionnels, un conteur-chanteur « raconte » l'histoire tandis que, précédant l'homme qui les manipule, les poupées multicolores évoluent avec une profusion de gestes subtils et délicats et une grâce infinie dans un décor à leur échelle. C'est beau, magique et féérique !

Le Nam Sa Dang de Corée du Sud, qui venait pour la première fois en Europe, perpétue une très ancienne tradition rurale de troupes ambulantes qui mêle la musique « paysanne », les tours d'acrobatie et d'adresse, les jeux des funambules, la danse masquée et les marionnettes. Depuis des siècles, les bateleurs du Nam Sa Dang parcourent le pays, de village en village,



Les spécialistes considèrent que le théâtre de marionnettes a commencé en Chine, venant d'Asie centrale, au II^e et I^{er} siècles avant Jésus-Christ. Il passe en Corée entre le VII^e et le VIII^e siècles et gagne ensuite le Japon...

avec leurs marionnettes dont l'apparence est un peu fruste... Il semble que leur répertoire soit issu d'une seule histoire, transmise oralement de génération en génération, à partir de laquelle il est admis que l'on improvise. « Le thème principal est la satire des membres de la classe dirigeante: fonctionnaires subalternes corrompus, lettrés bouddhistes prétentieux, bonzes apostats et Yangban (nobles) dégénérés... » (2) Le héros en est Pak Chomji, un vieillard aux cheveux blancs, dont le neveu, Hong Tongji, suscita l'hilarité des très nombreux enfants (3) qui assistaient à ce spectacle: apparaissant dans une complète nudité, le corps totalement coloré de rouge... il urine sur le public !

Interprétée par les marionnettes du Pays Valencien, la Nativité « El Belem de Tirisiti » repose sur un texte transmis oralement depuis seulement un siècle. Elle recèle des trésors de naïveté mais elle n'arrive pas à emporter l'adhésion du spectateur profane qui reste un peu sur sa faim. Son seul intérêt tient à la technique spécifique utilisée pour animer les marionnettes: les trentesix petites figures de bois glissent sur des rails, étroits canaux creusés dans les plateaux qui forment la scène. Montées sur des tiges et manipulées de dessous la scène, elles évoluent dans ces rails avec des mouvements linéaires.

Paradoxalement, le « clou » de ce Festival fut peut-être un spectacle très attendu mais... absent: le Mua Roi Nuoc. Ces marionnettes aquatiques du Vietnam qui, finalement, durent — pour diverses raisons — renoncer à leur voyage à Rennes enthousiasmèrent cependant les plus blasés grâce à... un court métrage remarquable !

Sur eau ou sur rails, portées ou à gaine, à fils ou à tringle... les ma-

rionnettes usent d'une infinité d'artifices pour se mouvoir et nous émouvoir. Véritables petits objets d'art, elles nous charment par leur beauté et par leurs facéties mais, au-delà de leur fonction ludique, elles sont, dans nombre de cultures, « habitées » par un esprit ou un dieu : « *Le montreur qui les touche et les manipule entre immédiatement en contact avec le sacré* » (2).

Evoquant les multiples fonctions des marionnettes, Françoise Gründ écrit : « *Au Mali, l'ombre d'une poupée de bois guérit des maladies; en Inde, certains Hindous portent, autour du cou, les miraculeuses Na-*

[...] *Elles tournent en dérision les gros ventres, les appétits de confort et de lucre, les désirs de grandeur, la soif de pouvoir, la médiocrité sans couleur, la bévue politique, la guerre, etc.*

» *Marionnettes-rires ?*

» *Marionnettes-satires ?* » (2)

En Chine, observe Jean-Luc Ponso, les marionnettes « *détenaient, dans les cérémonies religieuses, une fonction précise. Les marionnettes à fils servaient de médium pour chasser les fantômes avant l'inauguration d'un temple ou pour exorciser un lieu hanté, tandis qu'on utilisait les marionnettes à gaine comme*

pour les marionnettes, Agnès Van Molder confirme cette dimension politique des marionnettes : « *Pendant les périodes de crise du théâtre, petites, aisément dissimulables, elles ont souvent à elles seules remplacé le théâtre. Partout dans le monde, les marionnettes ont joué un rôle politique, satirique et révolutionnaire. Il suffit de se rappeler que le Guignol lyonnais prolonge la révolte des Canuts, que le Karagöz turc incarne l'endurance des petites gens contre le pouvoir des pachas, et que le Karaghiossis grec symbolise la résistance des grecs contre l'oppression ottomane.*



les Beaux-Arts s'en vont en guerre

Volontiers ripailleurs, les étudiants des Beaux-Arts de Rennes ont, à l'occasion du Festival des arts traditionnels, montré qu'ils ne sont pas pour autant dépourvus de savoir-faire et de talent. Entraînés par deux de leurs professeurs, ils ont construit un cheval... de Troie imposant, confectionné de superbes costumes et fabriqué quelques jolies marionnettes sur le thème de la guerre de Troie. Ainsi armés, ils ont livré bataille : vêtus en guerriers, ils ont promené leur cheval truffé de marionnettes dans les rues du centre de la ville, s'arrêtant ici et là pour mimer l'histoire de cette fameuse guerre qu'un haut-parleur, simultanément, distillait aux nombreux badauds émerveillés. C'était un mercredi après-midi et les enfants étaient ravis. Les adultes aussi. Puisse cette heureuse initiative en susciter d'autres du même genre pour les prochains festivals !

va-s, marionnettes de paix et de sécurité; le Shaman d'Asie centrale ou des Amériques prévient les troubles mentaux grâce à une petite effigie habitée. L'Indien Quechua de la Cordillère des Andes pétrit une figurine en pâte de maïs et la couche dans un vêtement de l'aimée qui, irrémédiablement séduite, ne peut plus sortir du piège d'amour.

» *Marionnettes-sorcières ?*

» *Marionnettes-médecins ?*

» *Souvent, les hommes considèrent les marionnettes comme des réincarnations de Dieu. [...] A l'intérieur du bois, de l'argile ou du chiffon, dort l'esprité du père ou du grand-père.*

offrande pour les dieux à l'occasion de leur fête.

» *De tradition orale, le répertoire, tiré des légendes et de l'histoire de la Chine, était une source inépuisable d'informations pour les spectateurs. De plus, les marionnettes participaient au jeu politique en diffusant des idées nouvelles ou en critiquant le pouvoir. Sous l'occupation japonaise, entre 1898 et 1945, de nombreuses troupes de Taïwan furent interdites parce qu'elles présentaient des pièces émaillées de propos plus ou moins séditeux.* » (1)

Metteur en scène d'un « Faust », d'après l'œuvre de Goethe adaptée

» *C'est très récemment, vers la fin du XIX^e siècle, qu'on a oublié dans nos pays la forme subversive des marionnettes, et qu'on les a réservées presque exclusivement aux enfants...* » (1)

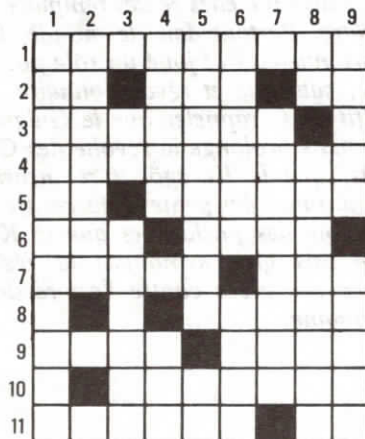
Jacques Erwan

(1) *Journal de Chaillot.*

(2) *Confluent*, numéro spécial.

(3) Le public scolaire qui fréquenta assidûment les représentations de marionnettes fut la plaie de ce Festival : dépourvu de la moindre faculté de concentration, bavard et turbulent, son chahut gêna considérablement les autres spectateurs mais laissa généralement de marbre la plupart des enseignants qui l'accompagnaient.

problème 416



Horizontalement. 1 - Plus elle travaille, moins cela se voit. 2 - Instrument à branches - Il fuit le chat ou fait l'entrechat - Doublé d'instinct. 3 - Siffleur souvent sifflé sur le terrain. 4 - Œuvre. 5 - Avec son gardien, elle ne se trouva jamais entre quatre yeux - Citer André, Isidore, etc. au téléphone. 6 - Terre à cuire - Vieux, présentement. 7 - Elle faisait souvent la petite guerre, avant que les Blancs ne lui apprennent à faire la grande - Pour la deuxième fois. 8 - Plus il se découvre et plus il est poli. 9 - Interrogatif - Il est parfois urgent d'abaisser son taux. 10 - Avec elle, le plus indulgent devient inflexible. 11 - Bien fâchée quand elle ne prend pas la mouche - Note de présence.

Verticalement. 1 - Après l'avoir dressée, on peut lui faire dire ce que l'on veut. 2 - La Marseillaise a son accent. 3 - Premier exercice d'épellation - Rendu à l'état civil. 4 - Inscription plus courtoise que : « entrée interdite » - Convers. 5 - Le partenaire de Stan Laurel, par exemple - Marque la fin de l'espoir. 6 - On y met le pied de celui à qui l'on veut donner la main - Il nous a donné un bon Départ. 7 - Ses grains apportaient la sagesse. 8 - Avec lui, rien n'est impossible - Chipoteur de lumignons. 9 - Faire d'un sauvageon un sujet cultivé - Il est promis au bûcher.

solution du problème 415

Horizontalement. 1 - Quittance. 2 - Un - Rasoir. 3 - Aïnesse. 4 - Rousse - In. 5 - Ana - Encre. 6 - Go - Ors. 7 - Thé - Cime. 8 - Ai - Rampes. 9 - Linéal. 10 - Nue - Oncle. 11 - Epinettes.

Verticalement. 1 - Quarantaine. 2 - Union - Hi - Up. 3 - Nuage - Lei. 4 - Très - Ri. 5 - Tasse - Canoé. 6 - Assentiment. 7 - Noé - Compact. 8 - Ci - Irréelle. 9 - Erines - Es.

par Pierre Dewever

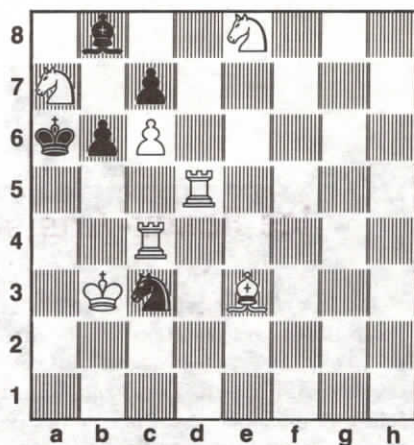
le tour du monde

problème 14

M. Marysko (Tchécoslovaquie)

Beaucoup de compositeurs affectionnent les « clés théâtrales », transportant une pièce d'un bout à l'autre de l'échiquier.

Il y a du merveilleux et du hasard sur l'échiquier avec ce problème !



Mat en deux coups

Envoi des solutions à
Jacques Négro, « Echecs »
Nice-Matin, B.P. 4
06029 Nice Cedex

Date limite des réponses : 3 juin

Comme toujours, donnez à ce problème une note de 0 à 10 points.

solution du problème 12

Clé : Dg1 (menace 2.Cxd3 mat) - clé assez facile.

1...Ce4 (C d4), 2.axb4 (Cce4) mat. 1...Dd4 (Dc4+), 2.Cfe4 (Txc4) mat. La variante 1...Dd4 est un pseudo-blocage, alors que Cd4 en était un vrai.

Note du chroniqueur : style essentiellement moderne.

enfumé dans sa tanière !

Cette partie italienne fut jouée entre Yvinec (Blancs) et Delannoy.

1.e4 e5 ; 2.Cf3 Cc6 ; 3.Fc4 Fc5 ; 4.b4 ? !

Le célèbre gambit William Davies de Milfort Evans (1789-1873) ! Lorsqu'on connaît bien une variante, on parvient à gagner avec les Noirs, ou avec les Blancs, ce qui est toujours agréable...

4...Fxb4!

Des générations de joueurs d'échecs ont joué ce gambit romantique !

5.c3 Fe7?!

Ou bien 5...Ff8?! (Fç5?!) et non, bien sûr, 5...Fd6?; 6.d4 De7; 7.0-0+ -

6.Db3.

Meilleur que 6.d4 Ca5; 7.Cxe5 Cxc4; 8.Cxc4 = 6...Ca5?

Une hallucination qui perd la partie. 6...Ch6; 7.d4 Ca5; 8.Da4 Cxc4 évite le pire.

7.Fxf7+ Rf8; 8.Da4 Cc6; 9.Fb3 Cf6.

Le but du jeu étant de mater le Roi adverse, le joueur ne peut y parvenir qu'en déployant les pièces dont il dispose pour réaliser des menaces et obtenir un avantage de position qui se change souvent en attaque plus ou moins violente !

10.d4 d6; 11.0-0 Cxe4.

Le jeu du chat et de la souris !

12.Dc4 De8; 13.d5 ca5?.

Brusquement toutes les pièces blanches sont braquées sur les... Cavaliers !

14.Dxe4 Abandonnet.

le paravent s'écroule

Cette partie italienne fut jouée en 1974 entre Veldhecz pour les Pays-Bas (avec les Blancs) et Hamar pour la France.

1.e4 e5 ; 2.Cf3 Cc6 ; 3.Fc4 Cf6 ; 4.Cg5 Fc5?!

Au lieu du classique 4...d5. L'idée est, après 5.Fxf7+ Re7, 6.Fb3 de jouer 6... Tf8 avec une contre-attaque, mais celle-ci est sans doute insuffisante.

5.Cxf7 ? !

Les Blancs « évitent » le classique 5.d4 ou 5.0-0 0-0 ; 6.d3 d5 ; 7.exd5=. Le P17 ne rapporte des intérêts aux Blancs que lorsque ceux-ci font ressortir ses faiblesses par un contrôle absolu du centre. Le coup du texte pêche en tous points contre cette règle.

5...Fxf2+!

Ignore la menace sur la Dame parce que les Blancs sont soumis à une menace plus forte sur le « paravent » du RB.

6.Rf1.

Si 6.Rxf2 Cxe4+ et si 7.Rg1 Df6+ - force la décision.

6...De7 ; 7.Cxb8.

Les Blancs sautent sur l'appât pour ne pas perdre la face...

7...d5 ; 8.exd5 Cd4.

Menace Fg4! qui forcerait la capitulation.

9.h3 Fg3 ; 10.d3? Cg4 !

Premier parti, premier servi au buffet !

11.Dd2 Df6+ ; 12.Rg1 Ff2+ ; 13.Rf1 Fe3+d. Abandonnet.

Avec tous les atouts pour les Noirs. Une « miniature » avec quelques idées instructives, dont le point culminant est marqué par 5.Cxf7 et la réponse 5...Fxf2+!

par Jacques Négro

petites annonces

offres de locations

- 74-6 km SALLANCHES mai à sept. sauf août. Ecr. P.A. n° 189.
- 34-PALAVAS appt. gd cft poss. 7 pers. 2 mn. plage juil. ms ou qz 3 000 F/qz. Ecr. BOULENC, 3 allée Forêt, 78170 - La Celle St-Cloud.
- Les Arcs 1800, studio 5 pers. sud, cft, 18-7 au 31-7 ou 1-8 au 14-8, px inter. T. (1) 664-15-51 poste 326 soir.
- Région Auray, 14 km plage, sem. qz, 26 juin, 31 juil., 15 août, 4 sept. T. (97) 56-54-16.
- Haut Doubs - Gites ruraux, sem. juin à sept. P. Raguin, 21 Rochejean 25370 Les Hôpitaux Neufs. T. (81) 49-90-50.
- 74-rég. Thonon-Evian, appt. 5 pers. juil. T. Guyon (50) 26-16-58.
- Espagne, Javea-Alicante, appt. 3 ch. pr 6 pers. 50 m plage sable, juin 3 300, juil. 3 700, sept. 3 300. T. (59) 63-34-70.
- 26-Provence Sud, ferme rest. mblée, calme cft, 5-7 pers. ttes périodes, sauf août. 2 600 F/mois. T. (75) 46-74-57.
- Camping-car 5-6 pl. tt cft, sem. Bedford Diesel, 5 vit. T. (67) 54-62-91.
- 04-La Foux-D'Allos, st. tt cft, 2-4 pers. juin-sept. 450 F/sem., juil.-août 600 F. T. (42) 26-55-26 H.R.
- 11-Narbonne plage appt. 4 pers. 2^e qz août, 300 m plage et com. T. (68) 69-01-26.
- Pyr. Le Mourtis, 1 500 m prox. Val d'Aran stud. 4 pers. (tennis gratuit) juil. 1-15 août, 800 F/qz - Lauzet. T. (53) 47-07-93 (repas).
- 22-Perros, 300 m mer, mais. cft, jard., 2 pers., juil. Tréguier, 6 km mer, appt. 3 pers. jard. estuaire, juil. Houérou-J. St François, Plouguier, 22220, Tréguier. T. (96) 92-42-94.
- 05-Les Orres station stud. stand. calme, sud, balc., tt sport mont. naut. px intér. T. (3) 982-83-96.
- 29-Quimper mais. indép. bord ville, cft, jard. 2 500 m², calme, pr 4 pers., pisc., tennis prox., du 20-7 au 20-8. Derouin 18, rue L. Simon 29000 Quimper.
- 33-St-Emilion/Castillon, belle demeure ancienne, cft, px raisonnable. T. (56) 91-11-01 vers 20/21 h.
- 06-prox. Monaco, villa 4 pers., jard., vue mer, px raisonnable. T. (56) 91-11-01 vers 20 h/21 h.
- 11-La-Nouvelle, F2, qz, gar. 150 m plage. Mme GOXE, st Papoul, 11400.
- 38-St J. Hérans mais. camp. séj. 3 ch., cuis., bns. wc, juil., sept. Ecr. Corbat 53, rue Libération St M. le Vinoux 38710.
- Autriche, prox. Vienne Danube préAlpes ch. tt cft, prix modique, Goldenen Stern, A-3130 Herzogenburg.
- Savoie, station village 1 600 m, repos et promenades, climat except., studios tt cft, Lutzler, 48 Brosolette, 93320 Pavillons.
- 05-Merlette, F2-F3 juil. étape TdF; 17-villa océan, août. T. (46) 34-75-87.
- 2-Alpes au cœur du massif de l'Oisans, ski d'été, mult. loisirs, cft, studio 4-5 pers. sem. 800 F tarifs dégressifs. Charre, 4 quai Mounier, 38 Grenoble. T. (76) 42-54-13.

CONDITIONS D'INSERTION

- 28 F (T.V.A. INCLUSE) LA LIGNE de 40 caractères, signes ou espaces, composition standard.
- EN SUS: cadre - 2 lignes; filet - 1 ligne; effets de composition + 20%.
- POUR LES ABONNES: 50% de réduction pour 5 lignes annuelles sur production de la bande d'abonnement à L'EDUCATION.
- REGLEMENT: joindre à la demande d'insertion le règlement correspondant par chèque bancaire, postal (les 3 volets) ou mandat-lettre au nom de L'EDUCATION. Factures établies seulement sur demande.
- FRAIS DE DOMICILIATION AU JOURNAL: cinq timbres à 1,60 F joints à la demande d'insertion.
- REPONSE AUX PETITES ANNONCES DOMICILIEES AU JOURNAL SOUS UN NUMERO: mettre chaque réponse dans une première enveloppe TIMBREE portant uniquement le numéro de l'annonce. Placer cette enveloppe affranchie et cachetée dans une seconde enveloppe à l'adresse de L'EDUCATION, Service des Petites Annonces, 2, rue Chauveau-Lagarde, 75008 PARIS. ATTENTION! LE COURRIER INSUFFISAMMENT AFFRANCHI NE POURRA ETRE TRANSMIS.

Voyages de fin d'études
NAOURS (Somme)
entre Amiens et Doullens
GROTTE-REFUGES III^e siècle
VIEUX METIERS - MOULINS A VENT
Parc de jeux - Buvette - Pique-nique
Prix scolaires
Renseignements
Grottes NAOURS, 80114 - Tél. (22) 93-71-78

- Espagne Sitges, 30 km Barcelone, appt. 3 p. équipé ds résid. stand., pisc., tennis, juil. août. T. (3) 635-08-42.
- Nice, 10 mn. mer, 2 pces, cuis., stand., piano, juil. à sept., 3 000 F/ms. Ecr. Toth, 36 av. Bornala 06000 Nice.
- Côte adriatique, ITALIE, appts ds villas, loc. sem. Ecr. THOUVENEL, 69720 St-Laurent-de-Mure. T. (7) 840-82-48.
- Royan, appt 2-3 pers., cuis., s. à manger, ch., wc, e. ch. frigo, très propre, calme, park., 400 m plage, 12-7 au 2-8; 9-8 au 30-8 2 000 F par séjour. Ecr. P.A. n° 190.
- Espagne Gandia, 3 km mer, appt. 5 pers. juil. 2 000 F. Philippon R. Foulain 52800 Nogent. T. (25) 02-10-89.
- Cap-d'Agde, villa 4 pers. sauf août. T. (6) 421-14-62.
- 83-St Cyr à l'année, villa F3 neuve, rustique résid. T. (91) 93-11-94 ap. 17 h.
- Agde-la-Tamarisnière, studio 3 pers. avec gde terrasse 700 m mer, bord Hérault, emplacement pr bateau, 15 au 30 juin 1 100 F 16 au 31 juil. 1 900 F 1^{er} au 15 août 1 900 F. T. (79) 63-01-73. H.R.
- Drôme, campagne: 12 bungalows, au grand air, pisc., tennis, forêts. Wilkens, 26400 Roche-sur-Grâne. T. (75) 62-60-25.
- 58-Morvan, mais. ind. séj., cuis., 1 ch., douche, cour, juil. sept. T. (86) 84-71-97.
- Gds vac., logt 20 mn. Lacanau. T. (56) 58-58-77.
- 05 ORCIERES appt. tt. cft. 3, 4, 5 pers. Juil. Ecr. Blanc H., rue Charles Arouze 05000 Gap. T. (92) 52-37-64 ou (92) 55-72-54.

demandes de locations

- Prof. univ. étr. ch. 1 juin au 31 oct. 4 p. meubl. Paris quart. latin ou prox. ou 15^e, 16^e, 7^e. Ecr. P.A. n° 191.
- Ch. villa ou appt. 5 pers. entre Hyères et St Raphaël du 15-7 au 15-8. Ecr. P.A. n° 192.
- Couple + 2 enf. ch. loc. août villa ou ferme tt cft, camp (Vendée, Char.-Mar. Landes) 2 000 F max. T. (35) 75-59-60.
- Ch. pet. mais. ind. jard. du 15-8 au 12-9 sud Fr. T. (35) 81-42-23 H.B. ou Ecr. Detilleux, 57 CRS Carnot 76500 Elbeuf.
- Cherche pour 8-10 jours 2 p. air. dép. 83-06 fin juil., déb. août, 15-30 km mer. Téléphone (61) 26-30-52 soir.

échanges

- Ech. 1 qz juil. ou août, studio 6 pers. à Val Thorens 73, ski été, tennis c/studio 4 pers. bord Méditerranée, période du 25-8 au 5-9. T. (79) 84-26-28 soir.
- Echange logements, vac. en Angleterre et au Danemark. Ecr. E.V.E. New Barn House, Toft Road, Kingston, Cambs, GB.

ventes

- 44-1) Niort-sur-Erdre, mais. en pierre, entièrement rénoverée, terr. s. à m., chem., 4 ch., gd séj., gde cuis, amén., cave, 40 U.
- 2) 44-Nantes, mais. en pierre, 1 gde ch., véranda, cuis., s. à m., buanderie, gd jard., 22 U. T. (40) 45-71-74. M. GONNORD.
- 84-Avignon, proche ts commerces, écoles, collège, bus, vend F5. 34 U. T. (90) 87-61-29.
- SUPERDEVOLUY vds studio sud meublé, Tarravello, Chatillon St Jean, 26750 Romans. T. (75) 71-32-66 après 19 h.
- 37-Tours (Saint Symphorien), studio 30 m² avec cave. T. (43) 94-45-86 le soir.
- 74-St Jean d'Aulp, stud. 30 m², près pistes, stat. calme. T. (6) 948-92-62 ap. 17 h.
- Périgord, mais. pierre, rest., tt cft, ch. cent. + isolation, 90 m² habitables, pré, bois 1 ha, 2 km bourg, ttes commodités 30 U. Ecr. P.A. n° 193.
- 89-ETIVEY 45 km d'Auxerre, vd mais. anc. rénov. 7 pces, ch. cent., grange, dép. jard. atten. + jard. potag. T. (43) 81-99-85 soir.
- 74-Les Houches stud. récent 2-4 pers. équip. et aménagé, 225 000 F. T. (1) 831-43-64.
- Limousin, 10 km Guéret, gd terr. à bâtir boisé (C.U. accordé) 30 F le m². Ecr. Vergnioux 110, rue St Lazare 60200 Compiègne.
- Chilly-Mazarin, F4 état exc. séj. dble, 2 ch., dress., plac., cuis., meubl., sech., cave, park., rés., stand., esp. verts, pisc., tennis 330 000 F. T. 934-32-31.

petites annonces

hôtels-pensions

- AUBERGE DU VIADUC, 15190 Lugarde, forfaits 7 j. excurs. remise en forme ou pens. piscine, tennis, sauna. T. (71) 78-40-02.
- Hôtel-restaurant-bar « Le Capricorne » 29143 Pouldreuzic. T. (98) 54-40-06 ouvert tte l'année. Pension 119 F/pers. + boisson prix net, 4 km de la mer (baie d'Audierne).
- 74470-Lullin ski, repos, hiv. été. Px 100-125 F nets. Hôtel Poste. T. (50) 73-81-10.
- 15006 Auvergne, Vice-sur Cère, « Central Hôtel » tt cft, ch. + petit déj., jard., park., px mod. T. (71) 47-50-43 ou 47-50-73.
- Face au Mt-Blanc, 12 km Chamonix, hôtel Bellevue, 74310 Servoz, 16 ch., jard., omb., cuis., fam. juil. août 1/2 pens. ch. pet. déj., dîner 85 F TTC. Ecr. ou tél. (1) 263-60-96 Paris ou (50) 78-07-26 Passy ap. 19 h.

centres de vacances

- Jura-centre Vac. accueille clas. neige et nature. Pens. 69 F/j. Château-Gagneur 01170 GEX. T. (50) 41-50-72.

REMORQUES - ATTELAGES - VOITURES
REMORQUE FRANC OCEAN
 49170 St-GEORGES sur LOIRE
 TEL. : (41) 41-10-55 (5 lignes)

stages

- Vendargues (Montpellier) stage grès 15 au 25 juil., tournage + ltes techn., glaçures, cuisson gaz-bois, 12, av. de la gare Vendargues N. MENTHA 34740 T. (67) 70-13-57.
- STAGES A L'ECOLE DU LEVANT : encadrement, restauration de tableaux, dorure sur bois, sculpture ornementale sur bois et statuaire, restaur. de meubles, tournage manuel sur bois, mbles peints, laque de chine, masques, dessin, gravure sur cuivre et zinc, aquarelle, peinture sur soie, peint. à l'huile et acrylique, reliure.
31540 ST FELIX LAURAGAIS.
- Ds cadre verdoyant, vacances en famille et stage à la semaine, 15 au 31 août. Poterie, tissage, rotin, monitorat p/enfants 800 F, fournitures en plus, hébergement à la M.V.F. Ecr. Centre de Clay, 25310 Herimoncourt. T. (81) 92-11-54.

DOULEURS

RHUMATYL, baume naturel (plantes curatives de Provence), soulagement immédiat.
 VEINOL, crème active aux plantes : varices, œdèmes, hémorroïdes. Doc. détail, c/3 timb.
RENAISSANCE E, BP 99, 13024 MARSEILLE Cdx 1.

NOUS EDITONS
 VITE ET DIFFUSONS BONS MANUSCRITS
 EDITIONS REGAIN MONTE CARLO

divers

- Champagne 1^{er} cru André Boever, viticulteur, 51160 Louvois. Tarif sur demande. T. (26) 59-03-43.
- 95-Vds Solex année 80, bon état 600 F, T. 983-60-28 soir et w. end.
- Enseign. vd chiots berger all. issus étalon breveté. Lice 1^{er} choix. L.O.F. 800 F. T. (61) 83-17-48 soir.
- Camping gratuit pr assur. présence juil. pté caract. 5 ha, rég. Châteaux Loire. T. (54) 77-25-03.
- 7 j. à pied par monts et par vaux en Cévennes et sur le Causse cet été. Alain Nicollet, guide de haute montagne 34380 Viols.
- L'IRLANDE ATTEND LES JEUNES CET ETE : séjours linguistiques et sportifs CONTACTS 55, rue Nationale 37000 Tours. T. (47) 20-20-57.
- SEJOURS LINGUIST. OFFRENT ACTIVITE D'APPOINT A DELEGUE(E)S DISPOSANT. TEL. ECR. P.A. N° 194.

• Vacances d'été en Haute-Savoie Gîte rural « Le Brevon » Reyvroz 74200 Thonon. T. (50) 73-80-67 pens. compl. 95, 1/2 pens. 75, chambres av. petit déjeuner 60 F.

• VOS VACANCES A OLERON CAMPING « VEREBLEU » ** Tout cft, pisc., grill, bar, épicerie. Calme de la campagne, 3,5 km. de la plage. Locations emplacements, tentes, caravanes, bicyclettes. Rgts : VEREBLEU La Jousseinière 17190 St. Georges d'Oléron. T. (46) 76-57-70.

- Ass. rech. Directeur de CV hab. 250 km. Paris maxi, Suisse ou Espagne, juil. ou août. Pet. effect. Réelles compét. techniques et éducatives. T. 500-13-41.

Les Ateliers d'écriture :
Chemins Elisabeth-Bling
S.E.D. Boîte Postale n° 245
75227 PARIS CEDEX 05

Chemins éprouvés, multiples, jusqu'à la forge d'une langue à soi. Stages ou séances hebdo. Joindre envelop. timbrée.

Pour louer, vendre, acheter, échanger, prenez contact avec vos collègues par l'intermédiaire de nos Petites Annonces, championnes du rendement...



PRÉPAREZ CHEZ VOUS
 l'entrée dans les écoles
 d'
INFIRMIÈRES

assist. sociales, sages-femmes, kinésithérapeutes, laborantines, aides-soignantes, auxil. de puériculture, inf. psychiatrique, etc. Documentation ENF. gratis s. demande.

INSTITUT FRANÇAIS (privé)
 15700 Pleaux. Tél. (71) 40-43-17.



Travailler autrement

le français aujourd'hui

la revue de

l'Association Française des Enseignants de Français

- N° 48 - Des classes de français (dossier orthographe)
- N° 49 - L'Histoire dans la classe de français
- N° 50 - Le français à l'École élémentaire
- N° 51 - La Poésie : apprendre à lire et à écrire
- N° 53 - Le français au collège
- N° 54 - Ces textes qu'on appelle « littéraires »
- N° 55 - Théâtre, jeu dramatique « Arlequin à l'école »
- N° 56 - Français-philosophie

N° 57

Le numéro qui prépare le congrès de Lille (29 - 30 - 31 mai 1982)
 « les enjeux sociaux de l'enseignement du français »

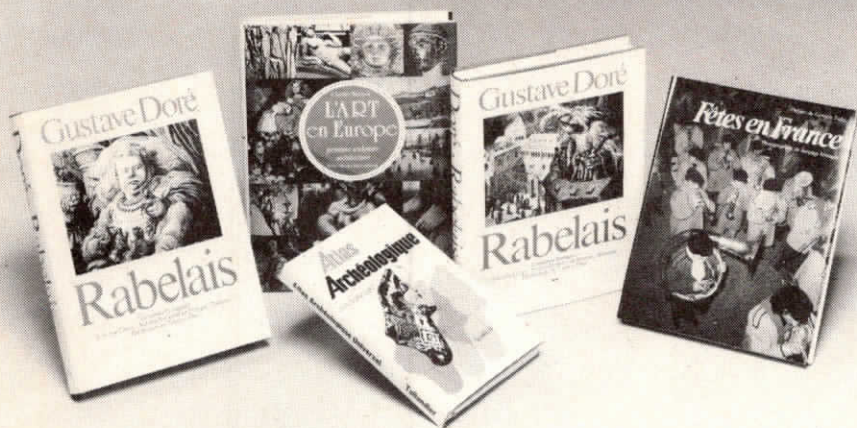
S'informer, se recycler, discuter

le numéro : 30 F
 Même pour les non-adhérents
 Inscriptions au congrès renseignements et commandes :
 Association Française des Enseignants de Français
 B.P. 32
 92310 Sèvres



DE LA MATERNELLE A L'UNIVERSITÉ

offre
réservée
à nos abonnés



pour cinq
abonnements

RABELAIS
Gustave Doré et Rabelais: quelle rencontre! Le talent d'un immense dessinateur à l'appui d'un des génies de la littérature. Voici la version intégrale, en français moderne, des cinq Livres de Gargantua et Pantagruel qu'accompagnent les superbes, et désormais classiques, illustrations de Doré. Deux magnifiques volumes de grand format qui attendent une place de choix dans votre bibliothèque.

pour quatre
abonnements

L'ART EN EUROPE

Un fabuleux voyage dans l'histoire de l'art en Europe, de la préhistoire à nos jours, conduit de main de maître par Charles Wentick. Avec ses 456 illustrations en couleurs, ce très beau livre de grand format allie le plaisir de la lecture à la délectation de l'œil.

pour trois
abonnements

FETES EN FRANCE

« De belles images, le commentaire prudent, parfaitement informé, qui les accompagne, réunissent ici la plus pertinente information sur ce qui survit aujourd'hui en France de la fête traditionnelle » écrit le grand historien Georges Duby dans la préface de cet ouvrage de Michèle Boudignon-Hamon et Jacqueline Demoinet, abondamment illustré des photos de Jacques Verroust.

pour un ou deux
abonnements

ATLAS ARCHEOLOGIQUE UNIVERSEL

L'archéologie est une science, elle est aussi une passion. L'Atlas archéologique universel de David et Ruth Whitehouse, avec ses 107 cartes, est un outil indispensable pour tous les amateurs. Un livre qui joint le rêve au savoir.



Veuillez trouver ci-joint la liste des personnes à abonner ainsi que le règlement correspondant (160 F TTC par abonnement à l'ordre de **l'éducation** - CCP 31.680 34 F La Source).

De la part de:

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Service abonnement: 2, rue Chauveau-Lagarde, 75008 Paris

Berty

le carnet du professeur

**personnalisez-le
en le complétant vous-même
selon vos besoins**

mode d'emploi

La partie droite du feuillet CP 1 est destinée à recevoir les notes en regard de chaque nom. Dès saturation de cet emplacement, il suffira d'ajouter un feuillet étroit CP 2 qui recouvrira la partie des notations tout en laissant visibles les noms des élèves. Ce feuillet CP 2 recevra à son tour une nouvelle série de notations et ainsi de suite durant l'année scolaire. Les petits feuillets CP 2 viendront compléter le carnet de notes.

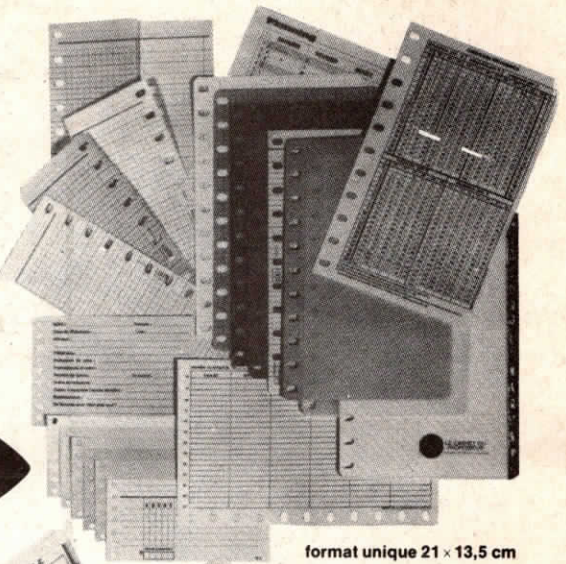
avantages

Une seule inscription des noms d'élèves. Sélection quasi automatique des rythmes de notations. Lecture facile et immédiate des notes anciennes. Très grande souplesse d'utilisation. Hauteur à feuillets mobiles, solide et de belle présentation, prévue pour un usage intensif sur plusieurs années.

de nombreux accessoires

peuvent s'ajouter et vous aider dans la composition de votre carnet :

- CP 01 Feuillet de Notes larges
- CP 02 Feuillet de Notes étroits
- CP 38 Intercalaires plastique de couleurs avec 6 index
- CP 10 Intercalaires carton de couleurs avec 10 index
- CP 08 Intercalaires cartes de couleurs sans index
- CP 70 Feuillet de papier uni
- CP 75 Feuillet de papier quadrillé 5/5
- CP 15 Bristol fort quadrillé 5/5
- CP 19 Feuillet de moquette - emploi du temps
- CP 20 Répertoire alphabétique carte bulle
- CP 23 Répertoire alphabétique - Luxe - touches renforcées
- CP 41 Pochettes plastique transparentes
- CP 31 Pochettes plastique bord renforcé couleur
- CP 03 Feuillet de papier caque
- CP 04 Feuillet de papier millimétré
- FE 1 Fiches étiquettes neutres (5 couleurs)
- FE 2 Fiches étiquettes d'observation (A B C D)
- FE 3 Fiches étiquettes individuelles d'élèves



format unique 21 x 13,5 cm

le carnet du professeur

- vous aide dans votre travail
- contient votre documentation d'usage
- pratique
- solide
- usages multiples



une exclusivité
Berty

demandez documentation et tarif au secrétariat de votre établissement ou écrivez :
Ets BERTY, 49, rue Claude-Bernard, 75005 Paris

UNE NOUVELLE COLLECTION

EDUCATION
FERNAND NATHAN

**parce que l'avenir
de vos enfants
vous intéresse,
parce que vous
aimez être informé
avant de vous faire
une opinion...**

CLAUDE COBAST
**L'EDUCATION
PEUT-ELLE
ÊTRE
SPECTACULAIRE ?**

ROLAND ELUERD
**'PROF'
DE FRANÇAIS...
ET HEUREUX
DE L'ÊTRE**

«PROF» DE FRANÇAIS... ET HEUREUX DE L'ÊTRE 45,00
R. Eluerd
L'opinion commune tient souvent la classe de français pour un aimable bavardage... Eh bien non! ce bavardage est un métier qui se choisit, s'apprend et s'exerce. Et si, de la maternelle à la fac, les difficultés de manquent pas, l'enjeu est important.

L'EDUCATION PEUT-ELLE ÊTRE SPECTACULAIRE? 38,00
C. Cobast
L'audio-visuel sera-t-il libérateur, et non plus abrutissant? pour l'auteur, et pour bien d'autres, il y a en tous cas aujourd'hui un espoir: celui de voir s'accomplir par l'image la spectaculaire transformation de l'éducation.

PIEGES ET MYSTIFICATION DE LA PAROLE 46,00

J. Leif
Face à la parole d'autrui, à celle des média surtout, comment retrouver aujourd'hui notre liberté, notre intégrité?

L'ÉCOLE PUBLIQUE
Construire une maison pour tous 59,00

L.P. Letonturier
L'enchaînement, et les oppositions des projets et mesures concernant l'enseignement de 1789 à 1945. Une question qui reste un enjeu de société.

82.C.6443